



Dans ce numéro	
Présentation	2
Extraits de l'équipe théâtrale Mise au jeu	2
Compte rendu des ateliers 1 à 5	3
Pour poursuivre la réflexion : de la prospective à la stratégie	19
Familles et fiscalité : trois nouvelles publications	22

## BULLETIN SPÉCIAL

La famille  
à l'horizon  
2 0 2 0



## LES DÉBATS

La famille à l'horizon  
2020



Conseil de la famille  
et de l'enfance



Conseil de développement de la  
recherche sur la famille du Québec

## La famille à l'horizon 2020 : les débats

Ce bulletin est issu des discussions et des débats qui ont eu cours lors du colloque-débat tenu en octobre 2008, faisant suite au symposium de recherche, tenu cette fois en octobre 2007, et portant sur le thème : « La famille à l'horizon 2020 ». Rappelons que ces deux activités ont été organisées conjointement par le Conseil de la famille et de l'enfance et par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec.

On se rappellera que le symposium de 2007 s'était achevé par une session plénière pendant laquelle ont été présentés six scénarios du Québec et de la famille à l'horizon 2020. Ces scénarios ont été élaborés sur la base de la quinzaine de conférences présentées lors du symposium. Le texte des scénarios a été publié dans les Actes du symposium (Gilles Pronovost, Isabelle Bitadeau et Chantale Dumont, « Les scénarios », in *La famille à l'horizon 2020*, (Gilles Pronovost, Chantale Dumont et Isabelle Bitadeau, dirs), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 433-457).

Lors du colloque de 2008, les participants étaient invités à participer à des ateliers regroupés autour de cinq grands thèmes. Ceux-ci reprenaient les cinq grandes composantes qui étaient ressorties des rencontres avec les spécialistes ayant participé au symposium, et ayant alimenté précisément la rédaction des six scénarios d'ensemble, à savoir :

- 1- Tendances du marché du travail et temps familial
- 2- Trajectoires familiales et solidarités intergénérationnelles
- 3- Dynamique locale et communautaire et diversité culturelle
- 4- Diversité des valeurs et évolution du droit
- 5- Projet de société et gouvernance politique

Dans les Actes du symposium, trois hypothèses ont été proposées pour chacun de ces thèmes.

Pour les fins de la discussion, l'une était dite « pessimiste », l'autre « tendancielle », la dernière était qualifiée « d'optimiste ». Le « Cahier du participant », préparé par le Conseil de la famille et de l'enfance, décrivait brièvement ces trois hypothèses après avoir rappelé les grandes tendances observées par les experts qui ont collaboré à l'ouvrage publié. Il présentait quelques commentaires, ceux qui pouvaient apporter une valeur ajoutée, des acteurs consultés au cours de l'hiver 2008. Par la suite, il invitait les participants à proposer le scénario le plus souhaitable, à identifier les actions à entreprendre et les acteurs prépondérants. Dans chacun des ateliers étaient présents : un animateur, des personnes-ressources ainsi qu'un rapporteur.

Ce bulletin fait ainsi le résumé des discussions tenues dans chacun des cinq ateliers, tel que rédigé par les rapporteurs. Nous les remercions vivement de leur collaboration.

## Extraits de l'équipe théâtrale Mise au jeu

Jean : Bon, tu t'en occupes! Faut que j'aille travailler! Bye!

Anne : Jean, attends!

Anne : Jean, après 8 ans de mariage, il me semble que tu pourrais en faire plus! J'aimerais avoir un homme qui prend des initiatives dans la maison, un homme qui a des idées de grands projets, un homme drôle... grand, les cheveux blonds, les yeux bleus...

John : Un gars comme moi!

Jean : C'est lui que tu veux Anne...?

Anne : Je l'avoue....

Jean : C'est mieux comme ça pour moi aussi!

Anne : On se rappelle pour la garde des enfants...

Jean : Faudrait regarder nos agendas....

Anne : Moi, la semaine prochaine, c'est assez libre...

John : Ils sont beaux tes enfants Anne! Laisse-moi te présenter les miens. Voici Amy, ma plus vieille et Élie.

Anne : Euh...T'es sûr qu'il est de toi celui-là?

John : En tous cas, je l'ai élevé, pis il m'appelle papa!

Anne : Les enfants, vous savez avec les fermetures d'usines, c'est pas facile...

John : Votre maman a finalement trouvé un emploi comme représentante; mais elle va devoir partir souvent, plusieurs jours de suite, loin de la maison...

Jaune : Mais qui va s'occuper de nous? Qui va m'aider dans mes devoirs de français?

Rouge : Mais là qui va faire le lavage? Genre moi...?

Vert : Est-ce qu'il faut que je lâche l'école pis que je la remplace?

Bleu : Qui va faire la lasagne?

Jaune : Papa, il a dit qu'il va falloir s'entraider pis se serrer les coudes.

John : Je m'en vais dans un centre communautaire... il paraît qu'on peut nous aider.... Heureusement qu'il y a un bon réseau social au Québec!

Père : C'est à tous les jours que nos gouvernements devraient avoir quelque chose pour aider les familles.

Père : C'est une politique du temps, dont l'objectif est que chaque ménage gagne du temps... avec leur famille ou pour leur loisir... même s'ils ont pas d'enfants....

Père : Chaque ministère doit intégrer cette politique dans ses programmes; que ce soit les transports justement, la gestion des espaces, les développements domiciliaires avec des services de proximités pour ne pas que les familles aient à se déplacer très loin... etc....

Ces citations sont extraites de différents tableaux joués par l'équipe théâtrale Mise au Jeu lors du colloque-débat 2008.



Mise au jeu

# Tendances du marché du travail et temps familial

*Animatrice* : Mme Johanne Lachance, agente de recherche, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

*Personnes-ressources* : M. Dalil Maschino, directeur de la recherche et de l'innovation en milieu de travail, ministère du Travail et Mme Nicole De Sève, conseillère syndicale à la Centrale des syndicats du Québec.

*Rapporteur* : Mme Jacinte Roberge, analyste-conseil, Conseil de la famille et de l'enfance.

Cet atelier explorait les tendances du marché du travail et celles du temps familial à l'horizon 2020. Trois hypothèses d'évolution étaient présentées aux participants : un scénario pessimiste, où tensions familiales et sociales s'affrontent; un scénario tendanciel, exigeant souplesse et adaptation de la part des membres de la famille; et finalement, un scénario optimiste, où la conciliation famille-travail-formation s'avère possible et prioritaire.

## Le scénario le plus souhaitable

Les personnes-ressources et l'ensemble des participants ont privilégié le scénario optimiste. De l'avis général, c'est le plus souhaitable, parce que vraisemblable et réalisable. S'il est vrai que le marché du travail dicte ses règles et impose la logique de l'entreprise, des progrès notables ont été réalisés au cours des dernières années, notamment au chapitre des lois du travail. La mobilisation doit se poursuivre pour changer les choses et parvenir à une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

## Les opportunités à saisir

Certains facteurs pourraient entraîner un progrès dans le sens souhaité. Ainsi, plusieurs personnes pensent que la pénurie de main-d'œuvre que l'on connaît déjà dans certains secteurs mettra de la pression sur les entreprises, y compris les PME, qui n'auront d'autre choix que de faire des concessions afin de garder leurs employés. Dans la même ligne de pensée, l'arrivée des jeunes en emploi devrait changer la culture du travail. On pense en particulier aux nouveaux pères et à leur désir de s'investir beaucoup plus tôt dans le soin des enfants. L'époque est maintenant révolue où ceux-ci devaient prétexter un rendez-vous au garage pour s'absenter du travail et amener leur petit chez le médecin; on note une réelle évolution de l'attitude des employeurs. De leur côté, les jeunes entrepreneurs démontreraient plus d'ouverture envers ces situations.

D'ailleurs, dans le passé, nous avons eu la preuve qu'il existe une capacité de renouvellement, sur laquelle il faut tabler. En 2002, la Loi sur les normes du travail a été modifiée pour inclure un certain nombre de dispositions relatives à la conciliation famille-travail. Parmi celles-ci figurent l'ajout de dix jours de congés sans solde pour responsabilités familiales. De même, le droit de s'absenter pour donner des soins à un enfant mineur, a été élargi aux proches : conjoint, enfant, père, mère, frère ou sœur, grands-parents. Malgré ces améliorations, il faut aller plus loin pour mieux circonscrire le temps de travail, augmenter le nombre minimal de semaines de vacances, moderniser les régimes de retraite, etc. Pour y arriver, il faut utiliser toutes les tribunes à notre portée : participer aux commissions parlementaires touchant ces sujets, investir les forums paritaires pour faire avancer les discussions entre les représentants des travailleurs et ceux des employeurs, afin d'accéder aux consensus nécessaires. « Si on continue, on est capable d'atteindre ce scénario optimiste ».

Sur un autre plan, une participante croit que la génération Y amènera plus loin les valeurs initiées par la génération précédente, continuera les efforts pour faire progresser l'articulation emploi-famille. Les congés de maternité, par exemple, ont été arrachés de haute lutte. C'est ce combat qu'il faut poursuivre. « Dans la vie, on obtient des choses si on travaille et si on y croit ». Il faut s'allier avec les forces progressistes, voir la famille comme un lieu de solidarité et non pas retourner à un modèle de famille traditionnel. Par ailleurs, ceci doit se faire dans le respect des choix de vie; certaines personnes, pour lesquelles le travail n'est pas la priorité, désirent élever elles-mêmes leurs enfants. Il ne faut pas oublier que la famille d'aujourd'hui est plurielle en termes de structures et de façons de vivre.

Une autre valeur dominante mérite réflexion : la surconsommation. Les parents veulent augmenter le temps de qualité avec leurs

enfants, mais ils sont pris dans une spirale de consommation les forçant à travailler encore plus. Cesser de consommer à outrance pourrait représenter un moyen de faire un pas vers une meilleure conciliation du temps de travail et du temps accordé à la famille.

## Les difficultés à surmonter

Il importe cependant de nuancer certaines affirmations concernant la pénurie de main-d'œuvre. Tout d'abord, il est faux de penser que les entreprises sont prises à la gorge, qu'elles ne trouveront pas d'employés. Il faut être prudent et ne pas généraliser les perceptions : le cas du secteur de la santé est un contre-exemple. Il est loin d'être sûr que la pénurie soit aussi forte dans tous les secteurs économiques. À l'heure actuelle, il y a certainement des tensions sur le marché de l'emploi, lequel sera plus favorable aux travailleurs qu'il ne l'était auparavant. Mais, cela ne signifie pas que la partie sera facile pour autant. Des solutions existent pour les entreprises, comme le recours aux travailleurs de 50 ans et plus, aux retraités, aux immigrants, etc. Il faut également tenir compte des cycles économiques : lors de la dernière crise, la situation de l'emploi a mis quatre ans à se redresser.

Faire progresser la conciliation famille-travail du point de vue du marché du travail exige de modifier notre perspective. Trop souvent, on aborde cette problématique à partir du modèle de l'emploi « typique », c'est-à-dire du travail régulier à temps plein, de 9 heures à 5 heures. Or, si cette forme de travail est encore majoritaire chez nous - elle représente environ 60 % des emplois - ce n'est pas le seul modèle. Mais, le marché du travail n'est pas non plus divisé en deux groupes : les emplois typiques et les emplois atypiques. Le marché du travail qu'on connaît aujourd'hui est multiple. Diverses formes de travail existent en parallèle et leur présence reste stable depuis plusieurs années. À titre d'illustration, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la proportion d'emplois atypiques est

## Tendances du marché du travail et temps familial

constante depuis 20 ans. Selon les données de Statistique Canada, c'est la catégorie du « travail autonome par choix » qui est en hausse. En revanche, l'augmentation de l'intensité du travail et l'allongement des heures travaillées constituent les différences les plus marquées comparativement à ce que l'on observait dans le passé.

Pour les experts, le terme « travail atypique » n'est plus adéquat; il serait préférable d'utiliser à présent la notion de « travail décent ». Ce concept, défini par l'Organisation internationale du travail, fait référence, au niveau collectif, au respect des normes fondamentales du travail (droit d'association, interdiction de la discrimination en emploi, prohibition du travail des enfants, etc.) La notion de « travail décent » a été reprise par la Communauté européenne et huit conventions en découlent. Les pays membres sont ainsi tenus d'appliquer ces normes. À l'opposé du travail décent, on parlera d'« emplois vulnérables », afin de départager les travailleurs autonomes à haut revenu des personnes qui occupent des emplois précaires.

Bien sûr, on l'a déjà mentionné, le marché du travail va être plus favorable aux salariés qu'avant. Mais cela ne veut pas dire que le taux de chômage va diminuer d'autant. Il faut tenir compte de la scolarisation. Tout semble indiquer qu'au fil des ans, une certaine catégorie de travailleurs va continuer d'améliorer ses conditions, quel que soit le statut d'emploi, alors qu'une autre verra les siennes se détériorer de jour en jour, peu importe également le statut d'emploi.

En somme, toutes ces réalités coexistent, et il y a un effort à faire pour trouver le moyen d'inclure tous les types d'emplois dans notre projection, essayer d'englober tout le monde; ne plus réfléchir seulement à partir du point de vue du travail typique.

Par ailleurs, réaliser le scénario optimiste ne se fera pas sans résoudre d'autres difficultés. Des problèmes d'application surgissent à différents niveaux. Par exemple, un gouvernement peut très bien adopter une loi musclée contre la discrimination en emploi, vouloir favoriser les chances égales à l'emploi. Toutefois, en pratique, si la loi est trop

difficile à appliquer, ou carrément inapplicable, elle ne donnera pas les effets escomptés sur le terrain. Il en va de même pour la conciliation famille-travail.

Dans le même ordre d'idées, lorsqu'on examine les congés en vigueur au Québec et qu'on compare notre situation à celle d'autres pays, force est de constater que plusieurs États ont effectivement un plus grand nombre de congés payés de toute nature (vacances annuelles, congés fériés, etc.). Le secteur public, pour sa part, offre certains aménagements. Mais, de son côté, l'entreprise privée s'interroge constamment : de quelle organisation du travail disposons-nous pour pallier aux absences, pour prendre le relais? Ces changements exigent de la polyvalence; or, celle-ci n'est pas toujours au rendez-vous. Il peut s'agir d'une question de personnel en poste, de types d'emploi présents dans l'entreprise ou encore de la petite taille de l'organisation. En outre, dans la mentalité des employeurs, le temps consacré à la famille, à la santé, etc. ne devrait pas être rémunéré. Au niveau de la gestion, d'autres difficultés se posent. Les gestionnaires font parfois face à la résistance des employés eux-mêmes. Il n'est pas facile de faire accepter des traitements différenciés; la personne qui n'en bénéficie pas se sent exclue. Il faut rechercher l'équilibre : être trop prescriptif - par exemple donner priorité aux parents de jeunes enfants pour le choix des vacances annuelles - pourrait entraîner une augmentation de la discrimination à l'endroit des travailleurs perçus comme étant avantagés.

D'autres difficultés ont trait spécifiquement à la mise en place des horaires flexibles. Cette mesure est souvent présentée comme l'un des principaux moyens de faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et l'une des plus souhaitées par les parents en emploi. Curieusement, ce sujet demeure très mal documenté. Il y a une carence au niveau de l'information montrant comment appliquer cette mesure dans les milieux de travail. N'y aurait-il pas moyen de rendre disponible des cas d'entreprises ayant implanté ces pratiques avec succès dans des environnements autres que des multinationales? Toutes ces raisons expliquent en partie la timidité des entreprises à ce

chapitre, l'inertie actuelle. Il faut que les organisations deviennent partie prenante de la recherche de solutions à cette problématique.

Les syndicats et les représentants des travailleurs ont également un rôle déterminant à jouer à ce chapitre. Deux mille conventions collectives ont été signées au Québec en 2007. De ce nombre, seulement 12 % des contrats contiennent une clause relative à la conciliation famille-travail. Cela démontre la difficulté, pour les travailleurs, de faire inclure ces questions à l'ordre du jour des négociations. En d'autres termes, à moins de porter ces revendications et d'appartenir à l'exécutif syndical, ces matières ne seront pas discutées avec l'employeur. De plus, les assouplissements recherchés entrent souvent en conflit avec les conventions de travail; pensons, entre autres, aux bénéfices conférés par l'ancienneté. Dans les milieux conservateurs, c'est plus difficile de cheminer.

Par ailleurs, la syndicalisation ne règle pas tout. Bien que les travailleurs syndiqués bénéficient généralement de meilleures conditions d'emploi, ceux-ci ne connaissent pas toujours les mesures dont ils disposent dans leur convention collective et, parfois, même s'ils les connaissent, ils ne s'en prévalent pas. Il en va de même pour les dispositions relatives aux responsabilités familiales de la Loi sur les normes du travail, qui représente, pour sa part, l'unique contrat de travail des personnes non syndiquées. Il reste donc beaucoup de chemin à faire sur le plan des valeurs collectives, pour une véritable adhésion de part et d'autre aux pratiques de conciliation famille-travail.

Parlant de valeurs, il est faux de croire que l'arrivée des jeunes sur le marché du travail va changer automatiquement la culture du travail. Ainsi, aux États-Unis, le gouvernement a suspendu les lois du travail pour permettre aux jeunes travailleurs du domaine de la programmation informatique d'effectuer des journées de quinze ou seize heures continues, en urgence. La moyenne d'âge dans ces bureaux est de 23 ans. Cela montre que, contrairement aux travailleurs plus âgés, les jeunes peuvent être plus enclins à effectuer volontairement de tels marathons.

## Tendances du marché du travail et temps familial

Cependant, plus souvent qu'autrement, pour les travailleurs d'autres secteurs, comme le commerce de détail où la syndicalisation est rare, les longues heures de travail vont de pair avec les bas salaires; pour eux, pas question non plus de mesures de conciliation famille-travail. Puisque certains employeurs ont la planète comme bassin d'emploi, c'est à se demander si l'on n'assiste pas à une mondialisation du marché du travail. D'ailleurs, la crise généralisée qui s'installe depuis peu a pour conséquences que les employeurs demandent aux travailleurs plus de « flexibilité » comme diminuer le nombre de vacances ou les fractionner.

La question de la productivité est également centrale. Les mesures de conciliation famille-travail diminuent-elles la productivité, ou au contraire, l'augmentent-elles? Il est maintenant démontré que ce type de mesures a peu d'effet sur la productivité. C'est ce que semble confirmer une étude canadienne en cours de réalisation. Autrement dit, le fait d'avoir des mesures ou pas n'aurait pas d'incidence sur la productivité. Il y aurait cependant des répercussions positives sur la satisfaction au travail et le sentiment d'appartenance des employés. Donc, si on ne peut plus convaincre les employeurs d'implanter des mesures de conciliation famille-travail en leur faisant miroiter des gains de productivité, on peut leur présenter les choses d'une autre façon. Si la conciliation famille-travail n'influence pas négativement la productivité, pourquoi ne pas essayer? Que risque-t-on?

Dans le milieu communautaire, on évoque une difficulté propre aux organismes communautaires famille qui tient à leur sous-financement.

De leur côté, les centres de la petite enfance, dédiés aux services de garde éducatifs, déplorent l'absence de marge de manœuvre pour pouvoir développer d'autres services à la famille, puisque la masse salariale accapare près de 95 % du budget total d'opération. On est par ailleurs conscient que bonifier cette enveloppe nécessiterait un effort encore plus grand de la part des contribuables, ce qui exigerait un débat de société.

Après avoir fait état des principales difficultés exprimées pour cheminer vers le scénario optimiste, les discussions ont porté sur les actions à entreprendre.

### Les actions à entreprendre

Dans l'atelier du matin, le groupe a privilégié les actions de sensibilisation et d'émulation. On souhaite que le gouvernement organise une vaste campagne de sensibilisation à la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles pour inciter les milieux de travail à adopter des mesures de conciliation famille-travail. La campagne devrait valoriser la famille et faire la promotion des pratiques exemplaires. On envisage une opération médiatique aussi percutante que celle mise en place pour lutter contre le tabagisme. Le succès de cette dernière est manifeste. Les fumeurs ont non seulement modifié leur comportement et vont maintenant fumer à l'extérieur des bâtiments comme la loi l'exige, mais, ce qui est remarquable, c'est qu'ils font de même dans leur propre maison. Cette expérience en santé publique a permis de placer la santé au centre des préoccupations; on peut s'en inspirer pour ramener la famille au cœur de la société.

Une telle campagne devrait s'adresser à tous les cycles de vie de la famille et englober tous les types de famille. Elle devrait également mettre en évidence les gains réalisés par les milieux de travail lorsqu'ils implantent des mesures pro-famille : rétention du personnel, etc.

Les participants du second atelier, celui de l'après-midi, ont, de leur côté, insisté sur l'importance de bonifier le cadre législatif et les politiques du travail. Dans ce cas, l'accent est mis sur les actions à entreprendre non pas par le biais de la politique familiale, mais plutôt par celui du renforcement des lois, des politiques et des normes touchant le travail.

La Loi sur les normes du travail revêt une importance particulière parce qu'elle représente le seul outil pour améliorer la situation des travailleurs non syndiqués. Il s'agit, dans un premier temps, de l'améliorer par une série de mesures concrètes; puis, dans un deuxième temps, d'en renforcer l'application.

Parmi les moyens énumérés se trouvent : un meilleur encadrement du temps de travail et du repos obligatoire; les recommandations du Rapport Bernier concernant les travailleurs atypiques; la rémunération d'un certain nombre de congés pour responsabilités familiales; l'imposition de limites à l'utilisation du télé-avertisseur, lequel condamne l'employé à une disponibilité constante, etc. Relever le salaire minimum fait également partie des mesures préconisées.

On insiste sur le fait qu'une politique-cadre de normes du travail bonifiées doit être adoptée, mais qu'elle ne donnera pas les effets escomptés si elle n'est pas appliquée « entreprise par entreprise ».

Plus tôt dans les discussions, on a mentionné la nécessité de documenter les bonnes pratiques et le défi de les adapter en fonction de la diversité des milieux de travail. En ce sens, on aimerait voir revivre les Prix Iso-Famille, qui récompensaient il y a quelques années les entreprises et les organisations ayant mis en place des mesures de conciliation famille-travail. Ces prix s'adressaient à des entreprises de diverses tailles et de plusieurs secteurs d'activité économique; ils ont permis de publiciser des pratiques novatrices. On estime qu'ils pourraient avoir un effet d'entraînement non négligeable.

À cet égard, on indique que la Politique d'égalité contient deux mesures poursuivant les mêmes objectifs : l'élaboration, de concert avec le Bureau québécois de normalisation, d'une norme consensuelle en conciliation famille-travail ainsi que la création d'un « label égalité » pour les entreprises. Ces engagements devraient être réalisés d'ici 2010.

En tout état de cause, le point de vue du monde du travail doit être pris en compte pour avancer vers la concrétisation du scénario optimiste; il est impératif de rejoindre le milieu du travail pour développer une vision commune.

Par ailleurs, d'autres sphères de la vie entrent en contradiction avec les temps familiaux : les déplacements pour se rendre au travail ou au service de garde, l'école, les horaires des

## Tendances du marché du travail et temps familial

services publics ou des commerces, pour ne nommer que ceux là. Le concept de « bureau des temps », un organisme voué à l'harmonisation des temps sociaux développé en Europe, peut apporter des pistes de solutions pour les villes. Plusieurs municipalités québécoises ont déjà entrepris une réflexion sur ces questions lorsqu'elles ont décidé de se doter d'une politique familiale. Mais, on note encore peu d'avancées en ce qui a trait à l'implication du milieu scolaire.

Dans un autre registre, après avoir constaté les transformations du marché du travail, et notamment la place que les femmes y occupent actuellement, on souligne qu'il est grand temps de trouver des moyens de soutenir l'implication des pères dans la sphère familiale.

Après avoir examiné les tendances du marché du travail et leurs implications sur le temps familial, voilà les grandes lignes directrices, en termes d'actions à entreprendre pour atteindre une situation optimale, qui sont ressorties des discussions en atelier. On est à même de s'interroger maintenant sur les acteurs qui devraient prendre le leadership de ces changements.

### Les principaux acteurs

Au fil de la discussion, les participants ont mentionné à plusieurs reprises une multitude d'acteurs appelés à jouer un rôle prépondérant pour accéder au futur le plus souhaité pour les familles : un monde où concilier travail, formation et vie familiale s'avère possible.

De l'avis général, le gouvernement demeure l'un des acteurs majeurs. On considère qu'il doit insuffler une direction politique en matière de conciliation famille-travail, assurer le leadership. En tant qu'employeur, il devrait donner l'exemple.

En outre, au plan administratif, on ne sent pas de synergie entre les ministères et organismes les plus concernés par les questions du marché du travail et celles de la famille. En particulier, on est d'avis que la problématique de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles doit

être prise en considération non seulement par le ministère de la Famille et les Conseils, mais également par le ministère du Travail. Celui-ci doit être étroitement associé aux initiatives gouvernementales puisque c'est l'interlocuteur privilégié des entreprises. Les prochaines étapes doivent se situer au niveau des relations de travail. Tout en prenant garde de ne pas mettre les ministères en compétition les uns avec les autres, on souhaiterait plus de collaboration entre eux.

Dans un tout autre ordre d'idées, on considère menaçante la récente tendance gouvernementale à confier, sans débat public, des actions visant les familles - notamment les mesures touchant les proches aidants - à des fonds regroupant à la fois du financement public et privé.

Cependant, les participants insistent sur un point : ce n'est pas à l'État de tout faire. Les grands acteurs socio-économiques doivent également s'impliquer. Les représentants des entreprises sont directement concernés de même que les syndicats. On souhaite que des moyens soient mis en place afin que tous les milieux de travail soient partie prenante au changement. On souligne la spécificité des PME et la nécessité de tenir compte de leur réalité dans une réflexion prospective.

Les réformes doivent aussi inclure les travailleurs non syndiqués, et leurs représentants sont considérés comme des acteurs importants, même s'ils déplorent que leur voix soit moins écoutée par les élus que celle des porte-parole de l'industrie.

On l'a dit précédemment, aux niveaux local et régional, plusieurs municipalités québécoises et municipalités régionales de comté ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques familiales. Celles-ci devraient viser tous les âges et toutes les étapes du cycle de vie des familles. Dans une conception élargie de la participation citoyenne, elles pourraient, entre autres, rechercher l'implication des retraités et mettre à contribution les forces vives du milieu.

Enfin, les milieux de la recherche, en contribuant à l'avancement des connaissances sur le sujet, ainsi que le secteur communautaire, ont aussi leur part à faire pour améliorer la conciliation famille-travail.

Au terme de cet exercice de prospective, les participants de chaque atelier se sont vu confier une mission délicate : celle d'identifier une action prioritaire pour la suite des choses.

### Deux énoncés prioritaires

Lors de l'atelier du matin, les discussions en vue de dégager une priorité d'action ont permis de dégager le consensus suivant : « Organiser une campagne de sensibilisation en conciliation famille-travail dans une optique de valorisation de la famille et de promotion des pratiques novatrices ».

Pour les participants de l'après-midi, leur choix a porté sur la priorité suivante : « Adopter une politique-cadre transversale en conciliation famille-travail incluant :

- l'amélioration à la Loi sur les normes du travail;
- l'information et la sensibilisation;
- la valorisation des bonnes pratiques ».

JACINTE ROBERGE

Analyste-conseil

Conseil de la Famille et de l'enfance

# Trajectoires familiales et solidarités intergénérationnelles

*Animateur : M. Richard Martin, directeur général de la Semaine québécoise des familles*

*Personnes-ressources : M. Georges Lalande, président, Conseil des Aînés et*

*Jean-Félix Chénier, président, Pont entre les générations*

*Rapporteur : Mme Lise Bourcier, analyste-conseil, Conseil de la famille et de l'enfance*

Quel est l'avenir des relations familiales compte tenu des changements sociaux qui touchent le Québec? Telle est la questionnement inspiré par l'atelier sur les trajectoires familiales et les solidarités intergénérationnelles. En effet, des phénomènes comme le vieillissement de la population, la mouance des parcours conjugaux et le phénomène migratoire des personnes pourraient influencer la société québécoise dans son noyau, la famille.

La démarche prospective amorcée en 2006 par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec et le Conseil de la famille et de l'enfance a conduit à l'élaboration de trois scénarios possibles concernant la famille de 2020 sous la composante des trajectoires familiales et solidarités intergénérationnelles.

## Trois hypothèses d'évolution :

Le scénario pessimiste :

### Le délitement des liens familiaux

En bref : le divorce se banalise, les ruptures d'union continuent à s'accroître, leur impact est croissant sur les enfants, les conflits familiaux se judiciarisent, etc.

Le scénario tendanciel :

### Réalisme et adaptation

En bref : stabilisation des ruptures d'union, nouveaux rôles et élargissement des familles, ressources communautaires en soutien, etc.

Le scénario optimiste :

### Diversité et équité

En bref : acceptation des diversités des formes de vie familiale, intégration harmonieuse des savoirs-faire et des modes de vie des communautés culturelles, etc.

Environ 40 participants à cet atelier du Colloque 2008 - Famille à l'horizon 2020, majoritairement des représentants d'organismes communautaires, de ministères et organismes gouvernementaux et de municipalités ainsi que quelques chercheurs et

étudiants, ont été invités à examiner les tendances actuelles et à les prolonger à l'horizon 2020. La société québécoise va-t-elle vers une dislocation des liens familiaux ou au contraire une intégration de la diversité des modèles familiaux? Que peut-on faire pour favoriser un avenir souhaitable? Le présent texte rassemble l'essentiel des propos échangés.

## 1. Le scénario le plus vraisemblable

C'est le scénario optimiste basé sur l'acceptation des diversités familiales que la majorité des participants entrevoit comme évolution pour 2020. En fait, les participants se sont montrés plutôt encouragés par la situation actuelle de la famille et ont affirmé leur croyance en la revitalisation des relations familiales et intergénérationnelles. Les experts invités pour l'atelier ont été les initiateurs de ce consensus. D'abord, monsieur Georges Lalande, président du Conseil des aînés, a maintenu la famille au titre de premier lieu d'identité et de transmission des valeurs. Pour lui, les aînés sont le ciment des relations familiales. Certes, des familles sont disloquées, ce qui a aussi existé avant les années 60 si on se rappelle l'époque des mères nécessiteuses, mais pour la majorité, la famille demeure un pivot de la société. Quant à monsieur Jean-Félix Chénier, président de l'organisme Le pont entre les générations, il pressent pour les années 2020 un scénario un peu plus nuancé quoique positif. Pour lui, la société doit tirer profit de l'allongement de la vie en santé en relevant le défi de cultiver des liens familiaux et sociaux entre quatre ou cinq générations. Il redoute les heurts possibles entre deux vecteurs de transmission, la famille et le système d'éducation.

Les participants ont évoqué plusieurs raisons d'être optimistes. Ainsi, les femmes et les hommes participent à la vie familiale. Les jeunes apparaissent plus conscients du rôle qu'ils jouent dans la famille et dans la société. Malgré les ruptures, les enfants s'adaptent bien et se montrent capables de nouer des relations conjugales harmonieuses

par la suite. L'organisation familiale fait preuve de créativité. Les reconfigurations familiales stimulent l'innovation même dans les relations. On accepte mieux la diversité des formes familiales, on se montre ouverts aux communautés culturelles et on jouit d'une liberté d'expression.

De même, les aînés vieillissent en meilleure santé, jouent un rôle actif dans la famille et représentent un apport économique dans la société. Même en ce qui concerne la curatelle, la représentation publique diminue au profit de la représentation privée, indiquant que les familles prennent davantage en charge leurs proches vivant une incapacité juridique. En outre, la diversité est un phénomène reconnu par les acteurs locaux qui démontrent la préoccupation d'intégrer les communautés. Ce sont là des marques d'évolution sociale dont les participants semblent tirer une fierté et une identité.

Par ailleurs, des phénomènes sociaux font ombre et entraînent un certain nombre de participants vers un scénario plus réaliste où les liens familiaux se stabilisent pour réaliser une certaine adaptation. Les rôles de chacun se redéfinissent selon leurs capacités ou ressources personnelles. Mais un déséquilibre peut exister dans les charges, particulièrement dans le soutien aux aînés qui repose davantage sur les femmes et se répercute sur leurs conditions de vie. Pour certains, l'élimination dans le Code civil de l'obligation alimentaire entre les grands-parents et les petits-enfants témoigne d'une solidarité intergénérationnelle restreinte.

Les quelques adeptes du scénario pessimiste nous rappellent les statistiques sur le suicide, la violence conjugale, la toxicomanie, le décrochage scolaire... Ce qui laisse croire que l'heure n'est pas encore venue de se « péter les bretelles ». Les participants semblent convaincus que l'intégration des diversités familiales est un progrès social, mais que celui-ci demeure fragile. Il convient donc de se préparer à un éventuel basculement. L'État

## Trajectoires familiales et solidarités intergénérationnelles

a un devoir de vigilance sur les conditions sociales qui exercent des pressions sur les familles et qui pourraient mener au scénario pessimiste. Voyons donc ce qui peut influencer l'évolution sociale.

### 2. Les occasions à saisir

Les participants perçoivent de nouvelles tendances sociales qui gagneraient à être mises en valeur car elles ont le potentiel de mener la société vers un enrichissement. Ces tendances peuvent se regrouper sous deux ordres : l'engagement et la diversité.

#### • Engagement

De nouvelles formes d'engagement apparaissent prometteuses aux yeux des participants. Certains témoignent d'un engagement parental plus poussé qui cherche certes à répondre aux besoins physiques de l'enfant, mais qui vise aussi son intégration sociale et son épanouissement. L'engagement des pères réinvente les relations familiales de même que l'engagement des grands-parents (ou même des arrière-grands-parents) et celui des proches aidants. Les relations familiales se renforcent sur la base des affinités et on assiste même à la formation de familles symboliques. Ici encore, la reconnaissance de modèles de relations intergénérationnelles confère une légitimité tout en établissant des limites dans les rôles respectifs.

Il faut aussi observer la volonté des retraités de jouer un rôle social et de façon plus générale, la participation citoyenne comme des pistes d'engagement à favoriser.

#### • Diversité

La majorité des participants semblent adhérer à une vision de la diversité comme une opportunité à saisir, une richesse à exploiter. Chacun aborde un aspect particulier de cette richesse. Ainsi, certains sont frappés par la créativité démontrée par les familles dans leur organisation interne et dans leur réseau social. Les transitions, crises et ruptures les amènent à une redistribution des rôles et à une reconfiguration de leur environnement physique et social. D'autres soulignent la cohabitation de plusieurs générations et l'invention de nouvelles formes d'entraide.

On observe nombre de familles qui réussissent

à créer l'harmonie même si l'équilibre est sans cesse à refaire. En développant leur capacité d'adaptation, elles affirment leur unicité et leur autonomie. Mettre en lumière ces nouveaux modèles, c'est confirmer leur légitimité. Il y a lieu d'apprendre de ces familles qui sont trop souvent dans l'ombre, comme il y a lieu d'apprendre des communautés culturelles. On gagnerait également à puiser l'inspiration dans notre passé, tel le mouvement féministe qui nous a appris à regarder la vie privée comme étant de nature politique.

### 3. Les difficultés à surmonter

De façon générale, chaque famille est confrontée à son lot de situations difficiles, mais il semble, d'après les participants, que certains obstacles se posent à l'ensemble des familles et limitent le progrès social. Les obstacles mentionnés se regroupent sous deux thèmes : d'une part l'autonomie et la performance et d'autre part, la sectorisation.

#### • Autonomie et performance

C'est la société de consommation qui pousse les parents à travailler davantage, accuse un participant. Les pressions à la consommation se font au détriment de la vie familiale. De même, faciliter la participation à l'emploi par les garderies peut entraîner un désengagement des parents. On peut être trop pris par la carrière et il est difficile d'équilibrer son temps entre le travail et la famille.

Encourager l'autonomie peut être un piège, selon une participante, car il est risqué d'attendre trop d'autonomie de la part des enfants. Le désir d'autonomie peut réprimer l'entraide familiale.

Les aînés sont également sur le marché du travail et sont moins disponibles pour soutenir les jeunes parents. Ces derniers sont privés de modèles et ont moins de plaisir à la compagnie des enfants, croit une autre participante. C'est ainsi que les compétences parentales se perdent, par défaut de transmission, renchérit un intervenant. On déplore que les retraités perdent toute visibilité au plan social.

On observe que le rêve de « Liberté 55 » peut pousser la génération des aînés à un désen-

gagement. De même, on réduit les relations entre les générations en regroupant les personnes âgées dans les résidences avec services. Ces personnes sont déracinées de leur milieu et les communautés s'en trouvent appauvries.

Les pressions exercées sur la génération sandwich des 45-60 ans sont énormes : performer au travail tout en soutenant de jeunes adultes qui tardent à être autonomes (les « Tanguy ») et en prenant à charge des parents en perte d'autonomie sont des exigences difficiles à assumer.

Les participants semblent donc soutenir que l'autonomisation et les exigences du monde du travail menacent les solidarités familiales et sociales car elles réduisent les relations intergénérationnelles et l'engagement entre les personnes.

#### • Sectorisation

Des participants déplorent que l'aide à la famille se concentre sur les jeunes parents alors que toutes les phases de la vie familiale ont besoin d'être soutenues, principalement dans les moments de crise et les périodes de transition.

On dénonce un phénomène de sectorisation dans les services. Certains ciblent une clientèle particulière. Par exemple, un centre de répit est ouvert aux personnes handicapées mais non aux aînés handicapés. Les rencontres entre les générations sont limitées. De plus, le financement gouvernemental est souvent destiné à des projets non récurrents. Même les entreprises d'économie sociale sont sectorisées. Chaque projet travaille en silo et cherche à s'approprier les ressources qui tendent à manquer. Les participants évoquent comme effets de cette sectorisation un manque de cohérence dans les règles gouvernementales, l'exclusion de certaines personnes, une perte de mixité et l'insuffisance d'échanges intergénérationnels.

De même, il y a une sectorisation dans le temps : les mesures de conciliation travail-famille concernent le monde du travail alors que les besoins de conciliation touchent tous les temps de vie comme la période des études, d'aide aux aînés. Les lois du marché font en sorte que les projets manquent de

vision à long terme. Ainsi on développe un îlot de résidences pour personnes âgées qui deviendra une ville fantôme.

#### 4. Les actions à entreprendre

Les participants avancent plusieurs solutions qui pourraient contribuer à l'intégration de la diversité familiale et aux relations intergénérationnelles. Les pistes d'action sont de nature différente, certaines relevant de la responsabilité individuelle alors que d'autres sont plus structurantes et doivent être prises en considération par l'État.

##### • Actions individuelles

Certains prônent des pratiques individuelles pour préserver l'équilibre entre le travail et la famille : consacrer du temps pour les activités familiales, avoir un bon réseau d'entraide, recourir au gardiennage, garder des moments pour soi, cultiver la compassion, confier des responsabilités aux enfants plus âgés, préserver des heures adéquates de sommeil.

##### • Ouverture des milieux de vie

Il semble y avoir un consensus autour de la mixité des milieux de vie. Les familles doivent trouver du soutien dans leur communauté. Des lieux de répit doivent être développés pour tous les âges. Les services de proximité doivent servir d'interface et soutenir l'expression de la diversité. Pour ce faire, les services doivent faire preuve d'une certaine souplesse et être mieux adaptés à toutes les clientèles.

On voit la nécessité de lieux d'échange qui font place à des activités intergénérationnelles et qui offrent de l'accompagnement dans les périodes de crise, de transition, de maladie ou de séparation, à toutes les étapes de vie des familles. C'est dans le milieu communautaire que les solidarités se manifestent et que la diversité peut être encouragée. Certains croient que les maisons de la famille doivent s'ouvrir à tous les cycles de vie des familles et stimuler les échanges entre les générations. L'aide aux devoirs par les aînés est un exemple d'interface à favoriser.

Il faut développer un concept de logement intégré plutôt que de multiplier les résidences spécialisées. Les maisons bi-générationnelles doivent également être favorisées.

##### • Actions structurantes

Des actions sont nécessaires pour favoriser l'acceptation de la diversité et relèvent de l'ensemble de la société, mais peuvent être initiées par l'État. Ainsi, il importe de définir le rôle des proches aidants pour ne pas exercer sur eux des pressions démesurées. Les milieux de travail doivent offrir des mesures de conciliation travail-famille qui s'appliquent aux ascendants comme aux descendants, par exemple, en permettant un congé pour accompagner un père à l'hôpital. Pour que ces mesures soient cohérentes, il importe de les harmoniser par une politique gouvernementale et de les encadrer à l'intérieur des normes du travail. Il y a donc lieu d'une meilleure concertation entre les partenaires et entre les ministères. Des mesures de conciliation études-famille doivent également exister.

En fait il faut penser « famille allongée » dans les politiques familiales et y intégrer tous les âges de la vie et tous les cycles de la vie familiale. Certains l'associent à une politique du vieillissement.

Du côté des services sociaux, certains voient la nécessité d'une politique d'aide aux nouveaux parents et croient qu'on devrait faire plus que la visite actuelle du CLSC.

Plusieurs participants soulignent la nécessité de soutenir les réseaux de solidarité et les milieux communautaires, principalement les organismes Famille. Le financement des organismes doit s'appliquer à leur mission et non pas être conditionnel à la réussite d'un projet, avancent certains. On suggère que ce soit les municipalités qui s'efforcent de consolider le milieu communautaire.

##### • Actions promotionnelles

Pour que la société soit bien adaptée aux changements sociaux, les participants misent sur des actions visant l'acceptation et le renforcement de la diversité des modèles familiaux. Il faut valoriser ainsi que consolider les engagements pris par les personnes dans leur famille. On suggère d'aider les jeunes à se projeter comme parents par des cours de préparation à la parentalité au secondaire.

Des mesures fiscales devraient être mises en place pour reconnaître l'engagement et la

solidarité intergénérationnelle ascendante comme descendante. Il importe également de mieux valoriser le bénévolat et l'engagement citoyen. Des participants recommandent même un soutien financier aux proches aidants comme mesure de reconnaissance. Il y a lieu de mettre en place des incitatifs pour les gens qui sont prêts à aider leurs proches. On gagnerait aussi à mettre en valeur les projets pilote de ressources partagées de façon multigénérationnelle. De façon générale, les médias ont un rôle à jouer dans la reconnaissance des solidarités.

#### 5. Les acteurs prépondérants

Les participants mentionnent plusieurs acteurs pour favoriser l'acceptation de la diversité : les individus, les familles, les organismes communautaires, les milieux de travail, les services sociaux, les municipalités, les médias, le gouvernement. Certains spécifient que ce n'est pas seulement le rôle de l'État, mais qu'il a sa part de responsabilités, par exemple pour soutenir les réseaux.

#### 6. L'action à prioriser

Les participants à l'atelier du matin ont énoncé une recommandation qui s'adresse au gouvernement et met l'emphase sur le soutien au milieu communautaire pour accompagner les familles :

**- Investir dans les milieux de vie impliqués dans l'accompagnement des familles à chacune des étapes de leur vie par des politiques et du financement.**

Le groupe de l'après-midi, reprenant cet énoncé, a voulu y ajouter la dimension de la diversité et la nécessité de cohérence dans les politiques gouvernementales :

**- Une politique publique intégrée avec un financement cohérent devrait soutenir les milieux de vie tournés vers la proximité et la mixité de façon à accompagner les familles dans les diverses étapes de leur vie.**

LISE BOURCIER

Analyste-conseil

Conseil de la famille et de l'enfance

# Dynamiques locale et communautaire et diversité culturelle

*Animateur* : M. Jacques Lizée, responsable de la recherche et de la formation, Carrefour action municipale et famille  
*Personnes-ressources* : Mme Catherine Montgomery, chercheure au Centre de recherche et de formation au CSSS de la Montagne et professeure associée au Département de sociologie de l'Université McGill et Mme Danielle Landry, coordonnatrice, Centre de ressources de la 3<sup>e</sup> avenue et Mme Véronique Fournier, coordonnatrice, École des parents  
*Rapporteur* : M. Donald Baillargeon, analyste-conseil, Conseil de la famille et de l'enfance

Cet atelier était consacré à la question des milieux de vie et à leur capacité à contribuer à la satisfaction des besoins et des aspirations des familles de 2020. On proposait d'examiner la dimension physique et spatiale et la dimension socio-politique et communautaire distinctement ou sous l'angle des liens qui les unissent.

Un peu plus d'une trentaine de personnes - la plupart travaillant dans les régions métropolitaines de Montréal ou de Québec - ont participé à l'une des deux sessions de l'atelier<sup>1</sup>. Elles se sont exprimées sur les sujets indiqués par les sous-titres, après la présentation des trois hypothèses d'évolution.

## Trois hypothèses d'évolution :

Le scénario pessimiste :

### La dualisation des milieux de vie

En bref : conflits entre milieux urbains et ruraux, polarisation entre les centre-villes et les banlieues, concentration urbaine des familles immigrantes, forte ségrégation entre familles aisées et défavorisées, services de proximité insuffisants.

Le scénario tendanciel :

### Des milieux de vie fragilisés

En bref : sensibilité environnementale, stabilisation de l'étalement urbain, amélioration partielle des équipements collectifs (transport, parcs) et des aménagements, volonté politique insuffisante.

Le scénario optimiste :

### Qualité des milieux de vie

En bref : communauté d'appartenance, reconnaissance des familles, qualité et accessibilité des équipements collectifs, revalorisation des quartiers et revitalisation des régions.

## 1. Le scénario le plus souhaitable

Le scénario optimiste, qui tend vers la mise en place d'écosystèmes du vivre ensemble, a rallié l'ensemble des personnes présentes. Il est le seul intéressant, selon l'une des personnes ressource, et il est important pour les immigrants, qui arrivent souvent ici en famille et dont la première génération consent des sacrifices. Ce scénario correspond, selon une autre personne ressource, à la mission de son organisme qui, depuis 25 ans, cherche à allier économie et social.

## 2. Occasions à saisir et obstacles à surmonter

Les participants ont nommé un nombre important d'occasions, de leviers à saisir pour progresser vers le scénario souhaitable, de même que de difficultés à surmonter.

### Reconnaissance des familles

La question de la reconnaissance des familles par leurs milieux de vie, citée comme un ingrédient essentiel de la qualité des milieux, a été abordée par quelques personnes. Les familles offrent aux milieux d'importantes occasions de les reconnaître comme des facteurs majeurs de développement et de vitalité. Elles sont des moteurs premiers du développement économique et social, et la dimension familiale est particulièrement importante en milieu rural, affirme le président du CDRFQ, un vieux routier des questions familiales qui a assumé une fonction gouvernementale et exerce maintenant un rôle conseil auprès de municipalités.

Dans le même sens, un intervenant en matière d'accueil et d'intégration des

immigrants fait valoir que toutes les familles, y compris les familles pauvres ou immigrantes, ont des compétences qu'il faut reconnaître et mettre à contribution. Une chercheure ajoute que les immigrants ont un taux de scolarité élevé et représentent un atout important contre les pénuries de main-d'oeuvre qui se font déjà sentir, et pour la revitalisation des régions. En somme, dans un milieu, la présence des familles, leur contribution à son développement et la reconnaissance de leur apport représentent autant d'occasions à saisir.

Des participants relèvent cependant une insuffisance sur ce dernier élément. On ne reconnaît pas assez que les parents sont « des citoyens plus », selon le président du CDRFQ, qui y voit une difficulté à surmonter pour réaliser le 3<sup>e</sup> scénario. Une conseillère du secteur public active à l'échelon régional semble partager ce point de vue; elle suggère que la reconnaissance des familles comme actrices du développement local devienne une priorité.

Parmi les difficultés à surmonter pour que les familles aient davantage leur place dans les communautés locales, une étudiante nomme la « mentalité de village ». Selon elle, des programmes sont en place pour attirer les jeunes, mais l'accueil en région laisse à désirer pour ceux qu'on peut voir comme des parents ou futurs parents.

Plusieurs personnes font ressortir des obstacles auxquels les familles font face pour prendre davantage place collectivement dans les dynamiques locale et communautaire. Divers obstacles dont le franchissement relève moins de l'action des familles que de celle des collectivités et des institutions, dont l'école.

### Rôle de l'école dans son milieu

L'école publique, qui a été l'objet de plusieurs interventions, est nettement perçue comme l'une des clés de la reconnaissance des familles et de leur contribution au vivre ensemble et comme une institution centrale dans les dynamiques locale et communautaire. Selon l'une des personnes ressources, l'école constitue le premier espace d'intégration des immigrants, et, à cet effet, il y a lieu de consolider l'école publique. Elle peut être un moyen d'activer le sens communautaire et de faire apprendre la citoyenneté active aux jeunes et à leurs parents. Pour une autre, l'école est un lieu premier de démocratie locale, de rassemblement des parents, un lieu où ils peuvent être mobilisés. En ce sens, l'implication dans un organisme de participation des parents (OPP) peut être aussi valable que de suivre une formation pour l'intégration à l'emploi. L'assemblée générale des parents peut être un moyen de leur permettre de s'exprimer sur le rôle de l'école par rapport aux enjeux communautaires.

C'est bien de voir l'école comme créatrice de lien social; on n'utilise peut-être pas assez les lieux existants, comme l'école, pour ce faire. Une participante témoigne d'un fort taux de participation des parents à l'assemblée générale d'une école engagée dans le programme Famille, École, Communauté. Celui-ci peut être une occasion importante à saisir, en l'étendant à d'autres territoires et en le soutenant. Les tables de vie de quartier amènent les écoles à collaborer aux dynamiques des milieux. L'approche territoriale intégrée est une piste à développer, car elle a le même effet.

Il faut cependant donner à l'école une mission plus large que la préparation au marché du travail et surmonter la difficulté associée au fait qu'on parle actuellement d'éducation seulement par rapport aux perspectives d'emploi. Par ailleurs, la participation des parents à l'école ne va pas de soi, l'école y faisant

obstacle de différentes façons. La communauté n'est pas une valeur suffisamment promue en milieu scolaire, ni la coopération parent école. Les parents des familles immigrées ou défavorisées sont sous-représentés dans les instances scolaires; les parents ont besoin d'un local de rencontre à l'école, qui leur serve de lieu de rapprochement et d'implication.

### Ressources dans les milieux de vie

Les participants à l'atelier ont évoqué différentes ressources dont la présence est souhaitable dans les milieux de vie. Le sujet des lieux de sociabilité, de rencontre, a plusieurs fois été abordé. On l'a vu à propos de l'école, qui n'est pas le seul lieu perçu comme pouvant servir à regrouper et à mobiliser les parents. Les divers espaces existants dans les HLM, les locaux du milieu de la santé, devraient être davantage utilisés. Dans le même sens, pour encourager les familles à se rencontrer, quelques participants disent compter sur les organismes communautaires Famille.

Un autre point de vue est exprimé selon lequel les familles ont notamment besoin de lieux où elles peuvent se rassembler librement, sans programme auquel participer. Une personne ressource fait valoir qu'une « salle communautaire » d'accueil libre manque en beaucoup d'endroits. Une telle salle répondrait, selon elle, à un besoin qui n'est comblé ni par les maisons de la famille ni par les centres communautaires de loisir.

Une chercheuse résume probablement le sentiment général quand elle souhaite qu'en 2020, les familles aient accès à « de nombreux espaces de sociabilité », comme ceux qui sont proposés ou qui existent déjà.

Le besoin de lieux communautaires intergénérationnels ressort des échanges; il faut éviter de faire des tranches de vie familiale, car les familles « peuvent vivre toutes les

tranches en même temps, comme les parents sandwich, par exemple ». À ce propos, une conseillère régionale fait valoir le mérite de la Maison des aînés de Lévis.

L'un des obstacles à l'offre de lieux communautaires pour les familles est la pénurie d'organismes communautaires, dont chaque village aurait besoin. Des participantes du communautaire reconnaissent que les organismes communautaires Famille (OCF) ne sont actuellement pas les espaces de sociabilité qu'ils pourraient être, parce qu'ils sont sous-financés et ont besoin de consolidation. Cette situation les empêche d'être des lieux ouverts à tous et a pour effet de participer à l'isolement des parents en congé parental.

### La question économique

Les milieux de vie ont aussi une dimension économique, qui se traduit notamment par l'offre d'emplois et l'accès à ceux-ci. Ces questions ont été abordées explicitement par quelques participants.

Le marché de l'emploi est la clé de la rétention des jeunes et du développement social. On accorde souvent trop peu d'importance à l'offre d'emploi dans les milieux de vie des familles. C'est pourtant une occasion à saisir même pour des collectivités rurales qui ont des difficultés à conserver leurs équipements et services. « On y retrouve parfois plus d'emplois que de main-d'oeuvre ». On ajoute qu'il manque cependant de logements pour que davantage de travailleurs puissent y habiter, pointant un autre obstacle à surmonter. Les horaires de la formation continue et de la réorientation doivent être ajustés aux réalités familiales, sans quoi il peut être difficile sinon impossible d'avoir accès à des emplois intéressants ou à des promotions professionnelles<sup>2</sup>.

### L'offre de transports

Un autre obstacle à surmonter pour favoriser

## Dynamiques locale et communautaire et diversité culturelle

la participation citoyenne des familles a été ajouté. Une participante travaillant dans la ville de Longueuil - ville dotée de transport collectif et d'une politique familiale - note qu'il est difficile de rassembler les familles pour connaître leurs réalités; elle ajoute, en guise d'explication, que les déplacements en transport en commun pour participer à la vie collective leur coûtent cher. Elle suggère donc que les milieux de vie n'offrent pas les chances de mobilité géographique qu'ils devraient à toutes les familles, notamment pour qu'elles puissent participer à l'action et à la gouvernance de leurs milieux de vie.

### L'action intersectorielle

L'action intersectorielle est souvent au cœur des dynamiques et des réalisations locales ou territoriales. Même si elle ne se limite pas à cela, elle comporte un aspect de mise en commun de ressources. À ce propos, une personne ressource a présenté la Maison Bleue; il s'agit d'une maison des naissances créée il y a environ deux ans en lien avec un programme spécial destiné aux femmes immigrantes, et qui a bénéficié d'un soutien intersectoriel. C'est donc grâce à de multiples acteurs qu'on y retrouve maintenant un espace de parole par rapport à l'expérience migratoire et aux besoins de soutien ressentis, de même qu'une intervention psychosociale en plusieurs langues.

On a vu, rappelons-le, que les tables de quartier et l'approche territoriale intégrée stimulent la participation d'organismes à la dynamique locale ou communautaire.

La collaboration intersectorielle comporte ses difficultés et déceptions. Une dirigeante d'une fédération de loisirs communautaires fait valoir que l'école s'approprie parfois les réalisations communautaires; que s'entendre sur ce qu'un vrai partenariat comprend et exige n'est pas toujours facile; que le secteur communautaire, de même que les familles ont souvent une petite place aux tables de

concertation. Selon une autre personne, ces tables de concertation se multiplient, mais les familles n'y sont pas présentes. Les façons de promouvoir la participation à la vie des communautés, en tenant compte du fait que les jeunes se mobilisent différemment de leurs aînés, restent à trouver.

Ce point de vue vaut peut-être aussi pour la participation des familles à la gouvernance de leurs milieux de vie. Une participante oeuvrant en milieu municipal évoque les efforts et les difficultés à rassembler les familles pour connaître leurs réalités.

Concernant les instruments de la gouvernance, une personne invite à prendre acte du constat que, dans certains milieux, il n'est pas possible de penser une politique de développement social par clientèles (jeunes, familles, personnes seules...). Des participants attirent l'attention sur le potentiel d'un outil dont toutes les municipalités doivent se doter : le plan d'urbanisme. À travers lui, les municipalités peuvent montrer qu'elles ont une vision pro famille et rejoindre leurs besoins, par exemple, en équipements de loisir. Une tendance nouvelle, observée à Longueuil, est que de plus en plus d'urbanistes travaillent avec des tables d'animation de quartier. Déplorant le déclin démographique dans certains milieux et l'isolement des personnes, on souhaite que les plans d'urbanisme municipaux favorisent le logement intergénérationnel.

Il ne suffit pas de « penser et agir local ». Il faut se soucier d'articuler les territoires, notamment pour correspondre au sentiment d'appartenance. On déplore la « tyrannie du local », qui constitue une autre difficulté, notamment vis-à-vis des immigrés, qui pensent leur appartenance à l'échelle métropolitaine, plutôt qu'à celle du quartier. Une autre personne convient qu'il est important d'articuler les niveaux pour permettre l'insertion des immigrants.

Les dynamiques locale et communautaire sont soumises à des influences extérieures qui peuvent venir de paliers supérieurs de gouvernement ou d'organismes privés dotés d'importantes ressources financières. Plusieurs regroupements communautaires convergent sur ce sujet. Ceux d'en haut - ou de l'extérieur - ne doivent pas chercher à implanter une vision, des programmes, des mesures qui tendent à « réinventer la roue ». Les bailleurs de fonds devraient arrêter d'exiger des projets novateurs pour accorder du financement mais plutôt reconnaître les incubateurs existants de vie sociale, de soutien au rôle des parents dans la communauté et penser à les consolider. Il ne faut pas faire « de mur à mur », mais respecter la diversité des réalités et des dynamiques locales et soutenir les milieux de vie dans l'accompagnement des familles en faisant preuve de flexibilité et de créativité. À ce propos, une personne ressource souhaite qu'un fonds soit créé aux fins de l'innovation dans le domaine des pratiques par rapport aux familles.

Sans aborder la question sous l'angle de la décentralisation, un participant souligne le manque de volonté politique et d'implication du côté de l'État, pour que les municipalités, par exemple, puissent agir. Les ententes spécifiques entre les conférences régionales des élus et le ministère de la Famille et des Aînés sont perçues comme bénéfiques et porteuses de développement pour les collectivités. La politique sur la ruralité est elle aussi vue comme un gain pour les territoires concernés, à la condition que l'adaptation des normes aux réalités des milieux, prévue dans la politique, soit faite. Une autre participante souhaite exprimer clairement le message que la décentralisation des pouvoirs et des moyens d'action est nécessaire. C'est elle qui va donner la structure de gouvernance dont les localités et les régions ont besoin pour pérenniser les belles initiatives prises par leurs acteurs.

### 3. Les actions à entreprendre

Les groupes étaient invités à déterminer une action prioritaire ou deux à entreprendre afin de rendre possible le scénario souhaitable. En avant-midi, l'action retenue fut la suivante : Prioriser une plus grande ouverture des institutions (écoles, municipalités, etc.) aux réalités des familles (ex. besoin de lieu de rencontre) et à leur participation, ainsi qu'à la collaboration entre les institutions. Le groupe interpelle donc directement les institutions et les « acteurs terrain », et semble faire appel au pouvoir d'agir qu'ils détiennent dans l'état actuel des choses, selon une perspective horizontale.

On peut voir une ressemblance avec l'action retenue en après-midi. Il s'agit cette fois de prioriser l'écoute de tous les acteurs des milieux - dont les familles - et de les soutenir de façon durable dans le respect des dynamiques locales. Cette priorité peut sembler valoir pour tous les acteurs à l'échelle locale et régionale, mais il faut se demander qui le groupe appelle-t-il à mieux écouter et soutenir les « acteurs terrain »? Selon les dires des participants à l'atelier, l'action prioritaire est surtout reliée à la demande de décentralisation de pouvoirs et de ressources; elle concerne donc surtout les acteurs des organismes gouvernementaux centraux. La perspective est ici verticale et peut compléter de belle manière la précédente.

Les propos tenus pointent aussi vers d'autres actions à entreprendre en matière de reconnaissance de la contribution des familles aux milieux de vie, d'élargissement du rôle de l'école dans son milieu, d'offre d'occasions de sociabilité et d'emploi. Ces actions peuvent peut-être représenter des pistes de concrétisation des deux priorités présentées ci-dessus.

Par ailleurs, une étudiante, engagée dans un regroupement communautaire, trouve que la

conciliation famille travail est prioritaire et considère essentielle la collaboration des employeurs pour agir. De leur côté, deux personnes actives en coordination communautaire mentionnent des actions de grande portée, notamment par rapport au « besoin de réconcilier le privé et le public ». Il faut aussi réfléchir à la place croissante prise par des acteurs privés, et se demander si ça nous inscrit dans une logique caritative ou d'empowerment. Il faut aussi cesser de faire du développement social le parent pauvre et déterminer des objectifs adéquats au soutien du développement des communautés. Dans le même sens peut-être, en se référant au livre *La société malade de la gestion*, une professeure invite à « penser à changer de logique » de développement et de gouvernance; à faire davantage de place à l'économie sociale et à la délibération publique, à titre d'exemple. Plusieurs des interventions faites pendant l'atelier permettent de penser que ce point de vue est assez largement partagé.

### 4. Les acteurs pouvant jouer un rôle prépondérant

Les participants ne se sont pas exprimés explicitement sur le sujet. Ils ont cependant nommé ou suggéré plusieurs acteurs au cours des discussions. La direction et le personnel des écoles en font partie, c'est évident, de même que leurs vis-à-vis des commissions scolaires. Les autorités politiques et administratives gouvernementales, interpellées par la demande d'une meilleure écoute et d'un soutien plus adéquat des institutions et des acteurs terrain, et qui ont le pouvoir d'agir sur le partage des pouvoirs et des ressources entre les paliers de gouvernement et entre les territoires, figurent aussi parmi les acteurs prépondérants.

La grande diversité d'acteurs, qui se retrouvent sur les tables de concertation auxquelles les familles sont peu présentes, sont aussi interpellés. Les milieux de recherche, qui

influencent les politiques et qu'il faut investir, figurent aussi parmi les acteurs dont il a été question, ainsi que les familles prises individuellement et les voisinages.

Une chercheuse raconte l'histoire d'une jeune femme d'origine africaine qui se lie d'amitié avec ses voisins locataires, et qui fait l'expérience d'un voisinage solidaire. Le concierge de l'immeuble accepte certains retards dans le paiement du loyer, d'autres voisins l'aident à avoir accès à une formation reliée à l'emploi, etc. Ce récit suggère bien que les familles ont un pouvoir d'agir sur leur situation et leur voisinage, un pouvoir d'agir sur la situation des familles. Les familles ont aussi place parmi les acteurs majeurs, à travers la proposition d'étendre le programme Famille, École, Communauté.

DONALD BAILLARGEON

Analyste-conseil

Conseil de la famille et de l'enfance

### NOTES

<sup>1</sup> Une douzaine appartiennent à des organismes communautaires, quelques-unes oeuvrant à l'accueil et à l'intégration des immigrants, et quatre, dans des regroupements nationaux. Une dizaine sont rattachées à des organismes publics à l'échelle locale, régionale ou nationale.

<sup>2</sup> On peut aussi noter que la question de l'emploi et de l'économie locale et régionale a été abordée, implicitement, à travers celle de la décentralisation des pouvoirs et des ressources vers les territoires.

## Diversité des valeurs et évolution du droit

*Animatrice* : Mme Sylvie Carter, cordonnatrice au développement, Espace Chaudière-Appalaches.

*Personnes-ressources* : Mme Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées et M. Alain Roy, professeur, à la Faculté de droit, Université de Montréal.

*Rapporteur* : Mme Marie Simard, École de service social, Université Laval

Les valeurs sont au cœur de l'organisation sociale et familiale. Leur prise en compte est essentielle dans une réflexion prospective sur les familles : elles peuvent être des facteurs de continuité ou au contraire de changement, d'évolution, de bifurcations. Leur maintien, leur progression ainsi que leur diversité grandissante devraient se refléter dans l'évolution du droit d'ici l'horizon 2020. Les changements législatifs des dernières années annoncent-ils des tendances au contour précis ou représentent-ils plutôt des ajustements qu'on pourrait qualifier de ponctuels?

L'atelier s'est largement déroulé selon la formule-cadre proposée par le comité organisateur. L'animatrice a fait d'abord une brève présentation du thème et des objectifs de l'atelier. Puis, elle a invité chacune des personnes ressources et ensuite les participants à répondre aux questions relatives aux préoccupations des deux conseils dans le cadre du projet *La famille à l'Horizon 2020*.

### Quel est le scénario le plus souhaitable?

Les participants devaient indiquer parmi les 3 scénarios suivants lequel leur apparaissait le plus souhaitable :

*le scénario pessimiste* : accent sur les libertés individuelles et le droit à l'égalité;

*le scénario tendanciel* : accent sur l'équilibre des valeurs et à l'adaptation du droit;

*le scénario optimiste* : la famille au centre de tout.

Pour Sylvie Lévesque, il est difficile de faire un choix entre le scénario 1 et 2. À partir des constats qu'elle fait, elle privilégie une approche mixte, à savoir les scénarios 1 et 2.

Elle souligne qu'il existe encore beaucoup de travail à accomplir sur le plan de la protection des libertés individuelles et de l'égalité en matière de droits. Si l'adoption de la Loi sur l'union civile en 2002 confère aux couples homosexuels les mêmes droits et obligations que le mariage, d'autres situations demeurent problématiques. Elle cite, par exemple, l'absence au Québec de reconnaissance des droits alimentaires entre conjoints de fait avec enfant lorsqu'il y a rupture du couple. Seuls les enfants ont droit à une pension alimentaire ce qui laisse un des deux parents (souvent la femme), sans ressources financières suffisantes. En ce qui a trait au partage du patrimoine familial, les couples en union de fait n'y ont pas droit comparativement aux couples mariés. Quant au scénario tendanciel, elle observe qu'au cours des dix dernières années il y a une recherche d'équilibre entre les droits individuels de chacun des membres des familles et la protection des enfants.

Quant au professeur Roy, il indique que le scénario le plus souhaitable est le scénario tendanciel qui traduit la recherche de l'équilibre entre les droits individuels et les valeurs dominantes d'égalité, de liberté, de solidarité et de respect de la diversité. Toutefois, il s'interroge sur le fait que le scénario tendanciel reflète ce qui s'est passé dans le domaine du droit au cours des dernières années. Il croit qu'il serait plus juste de dire de scénario « souhaitable ». Pour illustrer son propos, il donne l'exemple des différentes réformes et décisions de la Cour qui, à son avis, ont répondu aux intérêts de groupe de pression et non à la recherche d'un équilibre entre les droits de chacun des membres de la famille et la protection des enfants. Parmi ces réformes, il mentionne celle de 2002 qui en établissant de nouvelles règles de filiation, entraîne la privation d'un droit de filiation

paternelle d'un enfant. Le législateur a davantage pris en considération le désir d'égalité des conjoints de même sexe que l'intérêt de l'enfant. Un autre exemple est l'abrogation en 1996 de l'obligation alimentaire des grands-parents envers leurs petits enfants dans le besoin. Ce changement résulte des pressions exercées par des associations de grands-parents. Plus récemment, la décision prise par un juge de 1<sup>re</sup> instance de lever l'interdiction imposée par un père à sa fille en guise de punition est une dérive du droit et pose plus d'une question<sup>1</sup>. Bref, on évolue dans un système de droit privé qui fonctionne en parallèle du droit social<sup>2</sup> et qui est façonné par les pressions exercées par différents groupes d'intérêt. On légifère sans réfléchir aux conséquences à plus long terme que cela peut avoir sur les droits de chacun des membres de la famille, notamment les enfants. En matière de droit familial, il est important que l'État cherche à connaître des points de vue autres que celui des groupes de pression.

Au terme des échanges entre les participants, il apparaît que le scénario tendanciel est celui qui rallie la majorité. Étant donné qu'il y a encore un décalage du droit par rapport aux réalités sociales, certains voudraient que le terme « souhaitable » remplace le terme « tendanciel » pour mieux marquer le chemin encore à parcourir. Quant au scénario *optimiste*, certains s'interrogent sur la signification de l'expression « mettre la famille au centre de tout ». On craint que celle-ci soit interprétée comme si tout devait reposer sur les épaules de la famille. À titre d'illustration, on évoque les effets pervers du virage ambulatoire. On note également que toute discussion sur la question des droits de chacun des membres de la famille nous renvoie à la définition de ce qu'est aujourd'hui une famille.

### Quelles sont les occasions à saisir pour réaliser le scénario le plus souhaitable et quelles sont les difficultés à surmonter?

Pour réaliser le scénario 2, le législateur a intérêt, selon M. Roy, à éviter de légiférer à la pièce. Il doit se donner une vision de la famille qui va au-delà de celle véhiculée par des groupes d'intérêt. Il importe qu'il ait accès aux savoirs, aux connaissances scientifiques pertinentes et qu'il se donne des outils et des instruments adéquats. Bref, il doit y avoir ouverture à d'autres disciplines que le droit. De plus, il y a nécessité aussi de réconcilier droit privé et droit social.

Pour Mme Lévesque, il y a décalage entre la réalité et le droit. Lorsque l'on prend en considération le pourcentage de personnes vivant en union de fait, il faut se demander si des lois n'avantagent pas certaines catégories de personnes au détriment d'autres. À titre d'exemple, on reconnaît les unions de fait au plan fiscal, mais pas lorsqu'il y a rupture du couple. Bref, tous ne sont pas égaux devant la loi. Il est important qu'il y ait une réflexion collective sur le sujet.

Au cours des échanges, on a mis en relief la nécessité de mettre à profit les connaissances issues d'autres disciplines que le droit afin de prendre des décisions éclairées en matière de droit familial. Face aux différents enjeux, il importe de se donner une vision collective de la famille. Si l'égalité est une valeur importante, on observe que tous ne sont pas égaux devant la loi. Le mariage ayant servi de critère pour définir la famille, peut-être faudrait-il désormais retenir la présence d'enfant comme critère afin de tenir compte de la diversité des structures de vie familiale. De plus, devant le constat que des parents vivant en union de fait connaissent peu ou pas du tout quels sont leurs droits lorsque survient la séparation du couple ou le décès de l'un d'eux, on souligne l'importance de la mise en oeuvre d'une politique d'information juridique adéquate et accessible à tous. En ce qui

a trait à l'approche appropriée pour apporter des changements nécessaires au plan législatif, certains préconisent une approche « par problème » (exemple : l'urgence de régler la question des conjoints de fait avec enfant) alors que d'autres, craignant les effets pervers potentiels d'une approche à la pièce, sont d'avis qu'il y a urgence de s'attaquer à la réforme du droit familial dans son ensemble.

### Quelles actions devons-nous entreprendre pour que le scénario le plus souhaitable se réalise?

Diverses suggestions sont émises. En conclusion, trois propositions d'action sont mises de l'avant pour que le *scénario tendanciel* se réalise :

- Revoir le critère de qualification en matière de droit familial.

Étant donné la diversité des modèles familiaux et la hausse des unions de fait, une réflexion s'impose sur le critère de qualification matière de droit familial. Cette proposition renvoie au critère qui définit la famille. N'y a-t-il pas lieu de remplacer le critère du mariage par celui de la présence de l'enfant?

- Ouverture des milieux juridiques à l'interdisciplinarité.

La diversification des modèles familiaux et la nature des problèmes que posent les questions relatives à la filiation dans certaines situations requièrent l'apport de connaissances issues de disciplines autre que celles du droit pour éclairer le législateur.

- Forum citoyen sur l'avenir du droit familial au Québec.

L'importance des questions que soulève l'adaptation du droit aux réalités de la famille exige une réflexion collective. Pour ce faire, il faut créer un espace de discussion, un

lieu où seront approfondis les nouveaux besoins et les réformes qui s'imposent. Ces questions doivent aussi être discutées sur une base non partisane.

### Qui sont les acteurs pouvant jouer un rôle prépondérant?

Différents points de vue sont exprimés. Comme il apparaît important que des personnes en provenance de divers milieux, des représentants de groupes d'intérêt, d'organismes publics, parapublics et communautaires, des chercheurs, des juristes soient invités à participer à ce forum citoyen sur l'avenir du droit familial, on estime que le Conseil de développement de la recherche sur la famille serait est bien placé pour faire avancer ce dossier.

MARIE SIMARD  
École de service social  
Université Laval

### NOTES

<sup>1</sup> Le père avait défendu à sa fille de participer à une sortie de fin d'année scolaire. Celle-ci a alors saisi un juge pour contester la punition choisie par son parent.

<sup>2</sup> Le droit social se rapporte aux normes existantes dans différents programmes sociaux ou dans les régimes fiscaux. Ainsi, après une année de cohabitation, un couple en union de fait peut être traité de la même manière que des conjoints mariés.

# Projet de société et gouvernance politique

*Animateur : M. Éric Gagnon, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale*

*Personnes ressources : Mme Sarah Fortin, directrice de recherche IRPP et Mme Geneviève Issalys, coordonnatrice, Innovation, recherche et développement et soutien à la formation. Association québécoise des centres de la petite enfance.*

*Rapporteur : Mme Danielle Aubert, Conseil de la famille et de l'enfance*

## Présentation du thème

L'avenir de la famille dépend des individus eux-mêmes, du milieu de vie et du contexte dans lesquels elle évolue, mais aussi de l'ensemble des politiques, mesures et services publics qui la soutiennent. Le thème touchant le projet de société et de gouvernance politique met l'accent sur les choix sociaux qui doivent être faits pour favoriser un avenir souhaitable pour les familles du Québec. En fait, l'aide aux familles dépend de la conception que se fait la société du rôle de la famille et du statut de l'enfant. D'où l'intérêt lorsque l'on aborde les politiques publiques de s'intéresser non seulement aux mesures, mais aux valeurs qui sous-tendent les choix stratégiques. En outre, les impacts de ces choix auront une influence à court, moyen et long terme sur les conditions de vie des familles.

## Les grandes tendances

Les gouvernances politiques au Québec et au Canada se manifestent par l'utilisation de mesures sélectives axées sur des clientèles à risque ou en situation de pauvreté plutôt que sur des politiques globales visant toutes les familles. L'accent est aussi mis sur la petite enfance.

Par ailleurs, en Amérique du Nord, le Québec se distingue tant par ses investissements substantiels aux familles que par le choix de ses mesures qui associent des services (notamment les services de garde à tarifs réduits), une aide financière directe (Soutien aux enfants) et un programme de remplacement du revenu (Régime québécois d'assurance parentale). Toutefois, le soutien aux familles entre en concurrence avec d'autres enjeux, tels que ceux en santé et en économie, d'où des préoccupations à l'égard de la pérennité de l'aide. On note aussi un plus grand souci de tenir compte de la diversité des structures familiales et des difficultés de conciliation famille-travail.

Ainsi, trois scénarios sont soumis à la réflexion des participants :

Scénario tendanciel :

### **Des politiques visant l'action envers les familles**

En bref : l'État soutient directement les familles, mais cherche surtout à s'appuyer sur un ensemble de relais pour la mise en oeuvre de ses politiques (relais aux niveaux local, municipal et régional ainsi que les associations communautaires)

Scénario tendanciel :

### **Des politiques sociales complémentaires**

En bref : politiques de soutien ciblées pour les familles à risque ou pour leurs membres en difficulté (enfants, sans emploi, personnes âgées, etc.), l'État intervient par une série de mesures sectorielles qui n'ont pas explicitement de visées familiales

Scénario optimiste :

### **Une politique clairement familialiste**

En bref : Une politique à teneur clairement familiale, s'adressant à l'ensemble des familles, visant leur support et leur développement à toutes les étapes du cycle de vie, est progressivement mise en place

## 1. Quel scénario est le plus souhaitable? Est-ce aussi le plus vraisemblable?

Deux scénarios tendanciels et aucun pessimiste ont été proposés aux participants de l'atelier. Or, des commentaires recueillis, on retient qu'il pourrait subvenir un scénario pessimiste si les instances fédérales décidaient de réduire substantiellement leurs dépenses dans le domaine de l'aide aux familles, car des milliards de dollars sont en jeu.

En ce qui concerne les deux scénarios tendanciels, les avis tendent à considérer qu'il n'y a pas lieu de les distinguer. On estime qu'il est vraisemblable que les gouvernements continueront, d'une part, à soutenir les

familles par des mesures sélectives dirigées directement vers les familles, tout en cherchant, d'autre part, à faire appel à des relayeurs de services, particulièrement ceux des milieux communautaires. On prévoit que l'accent sera mis sur la consolidation de ce qui est déjà en place. Cela devrait se refléter particulièrement dans des investissements supplémentaires dans les services de garde pour accroître leur accès partout sur le territoire et adapter les services aux situations particulières.

Le scénario plus optimiste où les gouvernements chercheraient de mettre en place une politique clairement familiale, globale et transversale, s'adressant à l'ensemble des familles, visant leur support et leur développement à toutes les étapes du cycle de vie n'a pas été jugé vraisemblable dans le contexte actuel. Toutefois, certains ont la conviction que ce scénario est à portée de main au Québec et qu'il serait possible de s'y rapprocher en complétant ce qui existe déjà. Pour cela, il apparaît qu'il faut un débat public sur le soutien public aux familles.

## 2. Quelles sont les occasions à saisir pour réaliser le scénario le plus souhaitable et quelles sont les difficultés à surmonter?

Les participants de l'atelier ont identifié des occasions à saisir et des difficultés à surmonter.

### *Les occasions à saisir*

Les rencontres entre personnes de différents milieux, tel ce colloque, seraient des occasions à saisir pour favoriser la mise en commun des bons coups. On avance qu'il ne faudrait pas seulement saisir les occasions, mais les provoquer. À cet égard, il apparaît qu'il faut valoriser la capacité à innover socialement pour mieux répondre aux besoins et favoriser les réseaux de contact.

Il est constaté qu'au Québec des politiques familiales locales et régionales préexistent à une politique familiale nationale. On évoque que les politiques familiales municipales sont des atouts dans l'atteinte d'un scénario idéal pour les familles. On souhaite par ailleurs que celles-ci s'articulent autour de lignes directrices nationales. On observe que les jeunes prennent la relève dans les conseils municipaux ce qui amène des visions et des façons de faire différentes de leurs prédécesseurs et se reflète dans l'aide aux familles.

### Les difficultés à surmonter

Plusieurs difficultés ont été identifiées par les participantes et les participants de l'atelier. Les commentaires sont regroupés sous quatre grands thèmes.

#### • Concilier les orientations

Plusieurs des commentaires recueillis faisaient ressortir la difficulté de concilier les orientations des deux gouvernements. Plusieurs ont la perception d'un manque de vision gouvernementale. Les objectifs multiples des instances publiques ne seraient pas toujours conciliables. On soulève des lacunes au plan de la cohérence et la convergence des actions. Il est fait référence à la montée du néo-libéralisme où il devient de plus en plus difficile, même au sein des organismes communautaires, de concilier les exigences de productivité et de respect de la mission de soutien à l'enfant et à la famille. Cela se refléterait dans le choix des termes puisque certains observent une tendance à désigner les parents comme des clients de services.

#### • Définir la politique familiale

La difficulté de définir la politique familiale fut le principal point de discussion. Tous reconnaissent l'existence au Québec d'un ensemble de mesures dédiées aux familles, mais plusieurs personnes considèrent qu'il n'existe pas de réelle politique familiale. Ainsi, il est déploré que des actions aient été entreprises sans par ailleurs que les orientations gouvernementales à l'égard des familles soient connues.

L'objet de la politique est questionné. Doit-on se limiter aux familles avec des enfants? Doit-on intégrer les services aux aînés? Si oui, jusqu'où aller? Les participants conviennent que cette politique ne doit pas se limiter à la petite enfance. Par ailleurs, on manifeste des inquiétudes de voir adopter une politique familiale « fourre-tout » ou une politique avec des mesures « mur à mur ». On évoque les risques de favoriser un mode de vie en particulier sans tenir compte de la diversité des familles.

Le contexte social, politique et familial étant en évolution, le Québec serait à la recherche d'une nouvelle réflexion sur ce qu'est la politique familiale. Il existerait certaines résistances idéologiques à définir la politique familiale. On hésiterait à débattre de politique familiale de peur d'être taxé de conservatisme ou de favoritisme à l'égard d'un modèle en particulier. Il est rappelé que lors de la mise en place des services de garde, il y avait un consensus social pour faciliter le choix des femmes qui veulent intégrer le marché du travail et une confirmation du rôle de l'État vis-à-vis la petite-enfance. Le consensus se serait fragilisé au cours des récentes années à cause de la multiplicité des valeurs qui s'expriment autour de la garde d'enfants. Le manque de places de garde aurait alimenté le débat, parfois virulent, sur la compensation pour les parents qui n'utilisent pas ce service. Les enjeux liés à la condition des femmes et à la garde des enfants seraient possiblement devenus des sujets controversés.

On rappelle qu'il faut une vision derrière toute politique familiale. On souligne aussi la nécessité de préserver un caractère universel. On constate que l'égalité des chances n'est pas encore acquise pour les enfants. On estime qu'il faut consolider les mesures qui existent déjà et « ne pas prendre les acquis pour acquis ». Pour assurer le succès d'une politique familiale, on insiste sur le fait que ça prend du leadership. On donne l'exemple des divers changements de nom du ministère de la famille, cela illustrerait la difficulté d'identifier clairement qui a la responsabilité de la famille au sein de l'appareil gouvernemental.

Plusieurs des participants croient en la pertinence d'entreprendre une réflexion collective sur la politique familiale. Une politique où seraient prises en compte les difficultés de conciliation famille-travail et les conditions de travail (par exemple ajouter des semaines de vacances). On souhaite aussi que les parents soient parties prenantes dans cette réflexion sur la politique familiale. Pour y parvenir, certains croient nécessaire de définir d'abord les prémisses de cette politique et d'en débattre. D'autres souhaitent aller plus loin en accentuant les pressions pour que soit adoptée une telle politique. L'objet de la politique familiale et la mission des organismes publics et communautaires dédiés à la famille sont des sujets de préoccupation. Comme société, on évoque la nécessité de se donner la mission d'accompagner les parents dans leur rôle parental, d'où la pertinence d'une politique de soutien aux personnes qui élèvent des enfants.

#### • Le mode de financement des organismes communautaires

De nombreuses interventions soulevèrent les difficultés associées au mode de financement des organismes communautaires. Le financement serait de plus en plus alloué en fonction de projets spécifiques réservés à des clientèles particulières. Une situation problématique particulièrement pour les organismes dont la mission est plus généraliste. Le financement par projet octroyé par les instances publiques et privées (par exemple les fondations) viendrait colorer les actions des organismes communautaires qui sont amenés à davantage d'interventions en silo et concentrés sur des clientèles spécifiques. Cette situation est considérée comme susceptible d'engendrer de la concurrence improductive entre les organismes. Dès lors, il devient difficile d'avoir des mesures universelles s'adressant à toutes les familles. On déplore aussi les énergies perdues à la recherche continue de financement. L'insécurité financière crée du roulement du personnel ce qui a des impacts sur les services à la population.

Pour contrer les risques des interventions en silo, on observe une tendance à développer des partenariats. On mentionne toutefois ses

## Projet de société et gouvernance politique

limites au plan local. Souvent vus comme une façon non avouée d'obtenir des économies d'échelle, les projets de partenariat seraient confrontés aux contraintes des bailleurs de fonds, les règles de reddition de compte s'arrimeraient mal avec le financement de projets concertés. De plus, on constate que les tables de concertation se multiplient (parfois une par ministère), ce qui contribuerait à l'essoufflement des intervenants locaux qui questionnent la réelle décentralisation des pouvoirs de décision.

### • La prise en compte des particularités territoriales

Il est souhaité une plus grande prise en compte des particularités territoriales et des milieux de vie puisque celles-ci influencent les interventions dans le domaine de la famille. On espère plus de souplesse dans les règles et le développement d'une approche multisectorielle. On insiste sur l'importance de l'habitation comme point d'ancrage qui permet une certaine stabilité des familles dans leur milieu de vie et on espère qu'une éventuelle politique familiale en tiendra compte. On donne des exemples de villes qui ont mis en place des mesures qui rejoignent les réalités des familles. Par ailleurs, on considère que les villes ont des pouvoirs limités car elles ne peuvent agir directement sur la situation économique des familles pauvres. Certaines personnes déplorent que les gouvernements « sèment des graines » dans les régions sans véritable consolidation des actions.

### 3. Quelles actions devons-nous entreprendre pour que le scénario le plus souhaitable se réalise?

Les commentaires sur les actions à entreprendre se regroupent autour de deux grands thèmes : développer une réflexion collective sur le soutien aux familles et revoir certaines façons de faire pour mieux soutenir l'ensemble des familles

Certains revendiquent une politique familiale globale, transversale et inclusive. On suggère un libre blanc sur la famille et même des états généraux pour définir une vision globale du soutien aux familles. D'autres croient qu'il

faut d'abord chercher à comprendre les réticences à l'élaboration d'une telle politique, favoriser les échanges en élargissant le débat en étant plus inclusif de façon à intéresser des gens de différents milieux à la nécessité d'une telle politique. Ils croient que le processus devrait débuter par l'établissement de prémisses sur lesquelles s'appuyer pour établir le consensus. Une de ces prémisses serait l'égalité entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, un large consensus est ressorti sur l'importance de développer une vision claire du soutien aux familles de façon à ce que les objectifs à l'égard des familles soient clairement définis. On fait valoir qu'il faut une vision famille au niveau national et local. Avoir un discours cohérent et convergent. Somme toute, il y aurait une réflexion collective à faire sur le soutien aux familles.

### • Revoir des façons de faire

Pour assurer les meilleures conditions de vie aux familles, nombreux sont ceux qui considèrent qu'il faut revoir les modes de financement des organismes communautaires et des projets en partenariat. On insiste sur l'importance d'investir dans les centres de recherche et les échanges entre les chercheurs, les intervenants terrains et les décideurs des milieux gouvernementaux. Il est souhaité qu'une plus grande place soit faite à l'innovation et que l'on favorise des modes de gestion adaptés. Pour s'assurer de la cohérence des actions gouvernementales, on propose, qu'avant la mise en place de mesures, les instances publiques aient l'obligation d'identifier les impacts sur la situation des familles (clause d'impact). On suggère d'aborder la famille dans une optique d'amélioration des milieux de vie et de valorisation des rôles parentaux.

### 4. Qui sont les acteurs pouvant jouer un rôle prépondérant?

Il fut clairement identifié que pour favoriser des conditions de vie favorables aux familles, la contribution de tous et de chacun est requise. L'État a un rôle de premier plan soit celui d'assurer l'équité dans la redistribution de la richesse. L'implication du Premier ministre et du ministère de la Famille apparaît essentielle. On insiste sur l'importance que

les trois instances publiques (milieu local, gouvernement provincial et fédéral) se concertent et investissent pour répondre aux besoins des communautés locales. Le milieu de la recherche est aussi interpellé. On rappelle que la recherche n'est pas neutre et qu'elle influence les tendances. Par exemple, l'accent mis sur la petite enfance au cours de la dernière décennie a influencé les actions gouvernementales. Les messages tirés des recherches sont aussi véhiculés par les médias. À cet égard, on considère que ceux-ci sont des acteurs à sensibiliser à la cause pour éviter que l'image de la famille soit toujours celles de la famille à problèmes. Enfin, on insiste sur les intervenants des mouvements associatifs et des services publics et parapublics qui, au quotidien, travaillent à améliorer le bien-être des familles et des enfants.

### 5. Quelle action doit-on prioriser?

Les deux groupes ont exprimé de façon différente leurs actions à prioriser, mais celles-ci se rejoignent sur la nécessité que le Québec se dote d'une politique familiale.

1. On pense que le Québec est prêt pour un débat qui traverse l'ensemble des milieux en vue de se donner une politique familiale globale et transversale dans laquelle le gouvernement du Québec assurera un leadership. Une des premières prémisses de cette politique serait l'affirmation de l'égalité entre les sexes. Cette politique ne serait pas uniquement orientée en fonction des besoins du monde du travail. Elle s'appuierait sur les solidarités intergénérationnelles, serait équitable pour toutes les familles, ouverte à la diversité des formes et des valeurs familiales et favorable aux initiatives et à la créativité communautaire.

2. On souhaite l'élaboration d'une politique familiale globale et transversale basée sur une vision (revalorisation, accompagnement et soutien à ceux qui exercent des responsabilités parentales) et sur des actions cohérentes entre les différents paliers décisionnels (fédéral, provincial et local).

DANIELLE AUBERT  
Conseil de la famille et de l'enfance

## Pour poursuivre la réflexion : de la prospective à la stratégie

Les participants aux ateliers ont été mis au défi pendant les deux plages de discussion; ils étaient invités à identifier un énoncé résumant une action prioritaire issue de leurs échanges en atelier. En guise de synthèse, l'ensemble des énoncés a été présenté lors de la séance de clôture.

Bien que ces énoncés aient été identifiés comme faisant consensus, ils ne peuvent pas tous être mis en avant plan au même titre. Ce texte vise à éclairer les choix à la lumière des objectifs, des contraintes et des avantages que ces différentes options stratégiques présentent.

L'importance de mieux éclairer l'action a été citée à plusieurs reprises comme objectif du projet prospectif. Ainsi rappelons que l'objectif de notre démarche prospective est *d'éclairer nos choix d'aujourd'hui en fonction de leurs conséquences possibles sur nos lendemains*.

### Les énoncés issus des ateliers

Au total, 11 énoncés<sup>1</sup> sont issus des 5 ateliers thématiques. L'encadré de la page suivante expose, tel que libellé à la fin de chaque atelier, les énoncés présentant les actions qui seraient prioritaires à investir afin de favoriser un avenir souhaitable pour les familles.

Il y aurait sans doute eu lieu de les reformuler pour harmoniser leur présentation, mais nous avons décidé de les présenter telles que formulées « en action ». Ainsi, le travail effectué par les participants et les personnes-ressources pourra être davantage reconnu. Les échanges riches et féconds ont donné des résultats forts intéressants.

Au cours de la plénière de clôture, le retour sur les ateliers s'est donc réalisé à partir des énoncés issus de chacun des ateliers. Ainsi, les 11 énoncés ont été présentés aux participants qui ont pu exprimer leur adhésion. L'exercice, qui a été limité par le temps dont nous disposions, a permis de confirmer que ces actions faisaient, globalement, consensus. En général, les commentaires exprimés lors de la séance de clôture ont soulevé 4 préoccupations principales :

- reconnaissance et respect pour les actions déjà en place
- sensibilité des questions financières
- danger d'être trop large, de vouloir tout inclure et tout faire
- importance d'assurer la pérennité et d'agir dans une perspective durable

### La portée de l'action

Afin de débiter l'appréciation des options, il peut être utile de réfléchir sur la portée de l'action proposée dans le cadre d'un atelier spécifique. Ainsi pour chacun de onze énoncés, il est possible d'estimer si la portée de l'action se concentre à la dimension couverte dans l'atelier ou si des effets sur les autres dimensions sont envisageables, mettant en oeuvre une influence non directe.

À l'examen, il ressort que les énoncés qui ont une portée plus restreinte sont ceux issus de l'atelier 4 (*Diversité des valeurs et évolution du droit*). Ces constatations ne sont pas très surprenantes étant donné la spécificité des actions que cette dimension appelle. Les enjeux sociaux reliés à la question du droit n'en demeurent pas moins importants. Ajoutons que le débat est demeuré essentiellement concentré sur l'évolution du droit face à la diversité des structures familiales. L'enjeu de la diversité des valeurs a été somme toute moins visible dans le débat.

À l'opposé, lorsqu'on examine les énoncés qui ont une portée plus large, il est peu surprenant de constater que se sont ceux de l'atelier 5 (*Projet de société et gouvernance politique*), qui sont ceux qui auront des effets ou des impacts à plus long terme sur les 5 dimensions. Il est davantage intéressant de s'attarder sur les actions suivantes, c'est-à-dire, celles qui ont une portée un peu moins large. Il s'agit de :

**L'énoncé 4 :** Une politique publique intégrée ... de l'atelier 2

**L'énoncé 1 :** Une campagne de sensibilisation ... de l'atelier 1

**L'énoncé 6 :** L'écoute de tous les acteurs... de l'atelier 3

Cet exercice permet une première appréciation des options, éclairant davantage l'influence des actions sur les autres dimensions et dans une plus faible mesure, la compatibilité des actions entre elles. Cet examen nous rappelle que pour mieux cerner les choix à faire, il faut regarder les actions issues des ateliers de façon globale et dans leur contexte.

### Les points forts

Un second exercice, plus englobant, permettra de poursuivre notre appréciation des options. Ainsi pour mieux cerner les choix à faire, il est instructif d'identifier les points forts de chaque énoncé et les avantages à le prioriser plutôt qu'un autre. Les critères d'évaluation proposés sont : le coût, le réalisme, la continuité, la flexibilité, l'universalité, la portée et l'impact à l'horizon 2020.

L'énoncé 1 se démarque par son réalisme et la rapidité envisageable de mise en oeuvre, mais il obtient un faible score pour la flexibilité. L'énoncé 2 assez fort dans l'ensemble des critères, mais il ne se démarque pas vraiment.

L'énoncé 3 se présente comme une action universelle qui touche toutes les familles, qui assure une certaine continuité et qui permet une certaine flexibilité tout comme l'énoncé 4 qui, comme on l'a déjà souligné, a une portée plus grande.

L'énoncé 5 se caractérise par sa flexibilité, son caractère universel et la possibilité de se réaliser à des coûts abordables. Toutefois, il obtient un faible score pour la continuité. L'énoncé 6 est également flexible et universel, mais il se distingue par les bénéfices qu'il peut engendrer à l'horizon 2020.

## Pour poursuivre la réflexion : de la prospective à la stratégie

### Les 11 énoncés issus des ateliers

#### *Atelier 1 - Tendances du marché du travail et temps familial*

1. Organiser une campagne de sensibilisation en matière de conciliation famille-travail dans une optique de valorisation de la famille et de promotion des pratiques novatrices.
2. Adopter une politique-cadre transversale en conciliation famille-travail, incluant :
  - L'amélioration de la Loi sur les normes du travail
  - L'information et la sensibilisation
  - La valorisation des bonnes pratiques

#### *Atelier 2 - Trajectoires familiales et solidarités intergénérationnelles*

3. Investir dans les milieux de vie impliqués dans l'accompagnement des familles à chacune des étapes de leur vie par des politiques et du financement.
4. Une politique publique intégrée avec un financement cohérent devrait soutenir les milieux de vie tournés vers la proximité et la mixité de façon à accompagner les familles dans les diverses étapes de leur vie.

#### *Atelier 3 - Dynamiques locale et communautaire et diversité culturelle*

5. Prioriser : Une plus grande ouverture des institutions (écoles, municipalités...) aux réalités des familles (besoin de lieux de rencontre) et à leur participation et une plus grande collaboration entre les institutions.
6. Prioriser : L'écoute de tous les acteurs des milieux (familles, etc...) et les soutenir de façon durable dans le respect des dynamiques locales.

#### *Atelier 4 - Diversité des valeurs et évolution du droit*

7. Revoir le critère de qualification en matière de droit familial. (ex : situation des unions de fait par rapport au mariage).
8. Ouverture des milieux juridiques à l'interdisciplinarité et nécessité de l'information du grand public aux enjeux du droit de la famille.
9. Un forum citoyen sur l'avenir du droit familial au Québec.

#### *Atelier 5 - Projet de société et gouvernance politique*

10. On pense que le Québec est prêt pour un débat qui traverse l'ensemble des milieux en vue de se donner une politique familiale globale et transversale dans laquelle le gouvernement du Québec assurera un leadership. Une des premières prémisses de cette politique serait l'affirmation de l'égalité entre les sexes. Cette politique ne serait pas uniquement orientée en fonction des besoins du monde du travail. Elle s'appuierait sur les solidarités intergénérationnelles, serait équitable pour toutes les familles, ouverte à la diversité des formes et des valeurs familiales et favorable aux initiatives et à la créativité communautaire.
11. Il est souhaité l'élaboration d'une politique familiale globale et transversale basée sur une vision (revalorisation, accompagnement et soutien à ceux qui exercent des responsabilités parentales) et sur des actions cohérentes entre les différents paliers décisionnels (fédéral, provincial et local).

## Pour poursuivre la réflexion : de la prospective à la stratégie

L'énoncé 7 apparaît réaliste et pourrait être entrepris assez rapidement. Toutefois, son action est limitée et il est peu flexible. L'énoncé 8 qui présente, en fait, 2 actions est modéré dans l'ensemble des critères. L'énoncé 9, tout comme l'énoncé 7, apparaissent réalistes et pourraient être entrepris assez rapidement. De plus, les coûts de réalisation pourraient être raisonnables.

Les énoncés 10 et 11 ont beaucoup de ressemblances. Ils affirment une continuité historique, ils sont universels et leurs bénéfices à l'horizon 2020 sont importants. Ils obtiennent des scores un peu différents, mais toujours assez élevés, pour les critères de flexibilité et de portée.

En somme, les énoncés qui présentent le plus de points forts en regard de nos critères d'évaluation sont :

**L'énoncé 1 :** Une campagne de sensibilisation ... de l'atelier 1

**L'énoncé 6 :** L'écoute de tous les acteurs... de l'atelier 3

**L'énoncé 9 :** Un forum citoyen sur l'avenir du droit ... de l'atelier 4

**L'énoncé 10 :** ... prémisses de cette politique familiale globale et transversale... de l'atelier 5

**L'énoncé 11 :** ... élaboration d'une politique familiale globale et transversale... de l'atelier 5

Ainsi, l'exercice a permis d'identifier 5 énoncés qui se démarquent de l'ensemble. Leur mise en oeuvre n'est pas pour autant assurée. Les différents acteurs sociaux doivent maintenant en prendre connaissance pour éclairer leur vision de l'avenir de la famille et agir en fonction de leur mission, selon des critères qui pourraient leur être propres. C'est ainsi qu'il sera envisageable d'initier ou de prendre part à l'amélioration du bien-être des familles.

### Les options stratégiques

Au terme de l'exercice entrepris lors du colloque, des choix restent à faire et des

stratégies restent à préciser. Lorsque l'on s'intéresse à la démarche prospective, on est amené à s'intéresser aux méthodes développées par le management d'entreprise pour éventuellement s'en inspirer. De ces incursions, on retient trois dilemmes habituellement reliés à la stratégie d'entreprise. Selon nous, ils peuvent éclairer les choix à faire afin de favoriser un avenir souhaitable aux familles à l'horizon 2020. Ainsi, nos décisions collectives devront prioriser soit :

1. Le court terme ou le moyen terme; doit-on favoriser l'action susceptible de donner des résultats immédiats ou privilégier des actions qui auront des effets à moyen terme?

2. La centralité ou la subsidiarité (ce principe consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur ce que l'échelon inférieur ne pourrait effectuer que de manière moins efficace, définition utilisée par la Communauté européenne).

3. L'action globale ou le ciblage

Les discussions en ateliers rapportées dans ce Bulletin permettent d'entrevoir des issues à ces dilemmes. Plusieurs commentaires de l'atelier 3, par exemple, expriment la nécessité de la décentralisation. Les participants des ateliers 2 et 5 ont insisté sur l'importance d'avoir une action globale qui réponde aux besoins de toutes les familles. Par ailleurs, les priorités identifiées dans les ateliers 1 et 4 présentent des actions plus ciblées qui pourraient être mise en oeuvre plus rapidement.

La réponse à ces dilemmes varie selon notre perspective et nos objectifs. La clé ne serait-elle pas d'opter pour une articulation optimale du court et du moyen terme, du pouvoir d'agir de la gestion centrale et des collectivités, de l'action globale et de l'action plus délimitée?

### Conclusion

L'avenir de la famille dépend donc de nos choix collectifs en regard des opportunités

qu'on peut saisir, des menaces qui se présentent à nous et de l'implication des différents acteurs sociaux.

Des 11 énoncés issus des ateliers, il faut faire des choix stratégiques afin de favoriser un avenir souhaitable pour les familles à l'horizon 2020. Ce court texte a abordé brièvement des pistes d'exploration des actions qui restent à faire et il a proposé des critères à considérer pour évaluer les options qui se présentent maintenant à nous.

Les échanges qui ont eu lieu lors du colloque-débat ont permis de développer un langage commun, de réfléchir sur les défis des familles de demain et surtout de partager divers points de vue sur les devenirs possibles. Les discussions de cette journée ont surtout éclairé nos aspirations pour une marge de manoeuvre et elles ont confirmé notre volonté d'agir pour le bien-être des familles.

Il semble évident que la réflexion collective doit se poursuivre. Les participants au colloque-débat ont exprimé ce souhait. Il faut aussi demeurer vigilant afin de contrer les nouvelles difficultés ou au contraire saisir les nouvelles opportunités.

CHANTALE DUMONT

Analyste-conseil

Conseil de la famille et de l'enfance

### NOTES

<sup>1</sup> Au moment du colloque, il y avait 12 énoncés. En effet, un énoncé avait été scindé en deux dans le but d'être plus précis et de faciliter la présentation Power Point de la plénière. Après la tenue du colloque, ces deux énoncés ont été réunis.

## Familles et fiscalité : trois nouvelles publications

À combien s'élève l'aide publique aux familles québécoises? Reconnaît-on à sa juste valeur la charge d'enfant? Est-ce que les mesures d'aide sont adaptées aux réalités familiales? Le Conseil de la famille et de l'enfance et deux chercheurs de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke rendent disponibles trois nouvelles publications sur ces questions : *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité* de Luc Godbout et de Suzie St-Cerny; *Familles et fiscalité en 26 questions, ainsi que Familles et fiscalité : des remises en question* du Conseil de la famille et de l'enfance. Ces documents situent le niveau de dépenses consenties en direction des familles par les gouvernements du Québec et du Canada, analysent les impacts de cette aide sur le revenu des familles et proposent des pistes d'action visant à améliorer divers aspects du soutien financier aux familles.

### *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*

Après un survol des enjeux démographiques, un portrait des caractéristiques des familles et une présentation des programmes d'aide financière aux familles, les auteurs analysent les interactions entre le revenu des familles, la charge fiscale qui en découle et le soutien financier auquel elles ont droit. À partir de cas de familles types, ils mesurent la valeur du soutien financier des familles avec enfants en 2008, son évolution depuis 2000 et font aussi des comparaisons interprovinciales et internationales. Les résultats montrent un soutien financier très significatif pour des familles représentatives québécoises et des

comparaisons souvent à l'avantage de celles-ci. En guise de conclusion, Luc Godbout et Suzie St-Cerny soumettent quelques réflexions sur la nécessité de mieux faire connaître les avancées du Québec au plan du soutien économique aux familles et sur la nécessité de poursuivre sur la voie de la conciliation du développement social et de la prospérité économique. Ce document s'avère une précieuse source d'information pour évaluer les actions gouvernementales à l'égard des familles québécoises. En outre, le livre est enrichi de points de vue de personnalités renommées en provenance de champs diversifiés qui proposent des éléments de réflexion complémentaire.

### *Famille et fiscalité en 26 questions*

Au Québec, le soutien financier aux familles passe principalement par la fiscalité. À cet égard, *Familles et fiscalité en 26 questions* est conçu pour rendre accessibles à un large public des notions de base sur la fiscalité en les présentant sous formes de courtes fiches organisées en questions-réponses. On y apprend notamment à distinguer les dépenses budgétaires des dépenses fiscales, ce qui permet de saisir pourquoi il est si difficile d'estimer l'aide aux familles. On y présente des constats de recherche sur le coût des enfants et on les met en lien avec les prestations versées. On porte un regard sur l'adéquation entre les mesures fiscales et les réalités familiales, particulièrement lors de différentes transitions familiales. Somme toute, il s'agit d'un document de référence qui donne une vision d'ensemble des éléments à considérer en matière de soutien financier offert aux familles.

### *Familles et fiscalité : des remises en question*

Dans un avis qu'il a soumis à la ministre de la Famille, le Conseil présente plusieurs constats touchant l'aide financière aux familles et émet ses recommandations. Certaines visent à améliorer la qualité de l'information sur le soutien financier aux familles. D'autres cherchent à assurer à toutes les familles une juste compensation du coût des enfants, ce qui implique de revoir les modalités d'octroi de l'aide et de questionner les effets des taxes à la consommation et de la tarification des services publics sur le revenu familial. Le Conseil recommande aussi des mesures pour atténuer les pertes rapides du soutien financier lors d'une recomposition familiale. Il recommande de plus que soient revues les règles concernant les parents « non gardiens » de façon à mieux prendre en compte le fait que ces parents assument des frais pour accueillir leurs enfants et assurer leur subsistance. Il attire l'attention sur la situation de celles et ceux qui cherchent à se sortir de leur précarité financière en augmentant leurs revenus de travail, mais qui voient leurs efforts peu récompensés. Ce document est éclairant pour alimenter la réflexion sur la qualité des réglementations et des politiques publiques qui ont un impact sur le revenu des familles québécoises.

### Principales constatations à retenir des trois ouvrages

Des trois ouvrages présentés, on retiendra d'abord la démonstration qu'il est possible de travailler en étroite collaboration sur un thème commun tout en respectant l'autonomie des auteurs et la spécificité de leurs

## Familles et fiscalité : trois nouvelles publications

organismes. La convergence de leurs constats vient renforcer le contenu des messages. Le premier est de reconnaître que l'aide financière des gouvernements versée aux familles québécoises est substantielle, soit près de 10 milliards de dollars, ce qui représente 3,3 % du Produit intérieur brut (PIB) du Québec. Toutefois, le soutien financier varie considérablement selon le revenu familial, ce qui soulève des risques d'iniquité à l'égard des personnes qui assument la responsabilité financière d'enfants. L'aide gouvernementale aux familles est, par ailleurs, mal connue. Sur ce point, tant le Conseil que les chercheurs estiment qu'il appartient au gouvernement du Québec de rendre accessible l'ensemble de l'information (incluant les mesures fédérales) permettant de suivre l'évolution des dépenses destinées aux familles et d'offrir aux personnes intéressées les outils nécessaires pour connaître les répercussions de l'arrivée d'un enfant sur leur revenu disponible.

Les auteurs des ouvrages ont aussi soulevé les problématiques liées à la multiplicité des mesures d'aide aux familles. Ils ont constaté que les objectifs ne sont pas toujours bien définis et que les orientations ne sont pas nécessairement convergentes. Ils insistent sur la nécessité de consolider rapidement les trois principales mesures d'aide aux familles (Services de garde à tarifs réduits, Soutien aux enfants, Régime québécois d'assurance parentale) et d'en assurer la pérennité.

Ces documents se complètent en offrant de l'information pertinente à celles et ceux qui veulent comprendre en quoi consiste l'aide aux familles québécoises et saisir les enjeux qui se dégagent. *Le Québec, un paradis pour les familles? Regard sur la famille et la fiscalité* est publié par Les Presses de l'Université Laval. On peut se procurer *Familles et fiscalité en 26 questions* et *Familles et fiscalité : des remises en question* en communiquant

avec le Conseil de la famille et de l'enfance au 1 877 221-7024 ou en consultant son site [www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)

DANIELLE AUBERT

Conseil de la famille et de l'enfance

### RÉFÉRENCES :

GODBOUT, LUC & ST-CERNY, SUZIE. (2008). *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. (2008). *Familles et fiscalité en 26 questions*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. (2008). *Familles et fiscalité : des remises en question*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance.



## APPEL DE PROPOSITION DE COMMUNICATION pour le prochain symposium qui aura pour thème

### « Familles et réussite éducative »

organisé en collaboration avec le Centre de transfert pour la réussite éducative (CTREQ)  
et le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE)

**Date limite des propositions : 13 mars 2009**

Pour plus d'information, consultez le  
[http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents\\_pdf/APPEL2009.pdf](http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/APPEL2009.pdf)

**Dates de ce 10<sup>e</sup> symposium : 29 et 30 octobre 2009**

## PROCHAIN BULLETIN

Ne manquez pas notre prochain bulletin qui présentera une recension nationale et internationale d'Observatoires et d'organismes de veille.  
Parution prévue en avril 2009.

## NOUVEAUTÉ

Sur "Le Portail famille" du CDRFQ  
vous pouvez maintenant consulter nos mensuels électroniques,  
la liste alphabétique des ouvrages parus récemment  
que nous avons recensés, ainsi que les événements à venir.

<http://www.uqtr.ca/cdrfq/portailFamille.html>

## PARTENAIRES :

Merci à nos généreux commanditaires et à nos partenaires, sans qui la tenue du Colloque-débat 2008 n'aurait été possible!

- **Ministère de la Famille et des Aînés**
- **Fondation Lucie et André Chagnon**
- **Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec**
- **Université du Québec à Trois-Rivières**



est le bulletin de recherche du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec.

Le Conseil a pour mission de promouvoir la recherche sur la famille et de contribuer à la diffusion et à la mise en application de ses résultats dans les milieux de pratique.

### Éditeur

**Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)**

80, chemin du Passage, suite 340

Trois-Rivières (Québec) G8T 2M2

Tél. : 819 373-3300

Site Internet : [www.uqtr.ca/cdrfq](http://www.uqtr.ca/cdrfq)

Courriel : [cdrfq@bellnet.ca](mailto:cdrfq@bellnet.ca)

### Comité exécutif

Jean-Pierre Lamoureux, président

Chantal Royer, vice-présidente

Daniel Gagnon, secrétaire

Jocelyne Moreau, trésorière

Gilles Pronovost, directeur général

### Coordination

Caroline Legault, assistante de recherche et de communication

### Graphisme

Lucile Baril

### Imprimerie

Imprimerie Dupont

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1481-0271